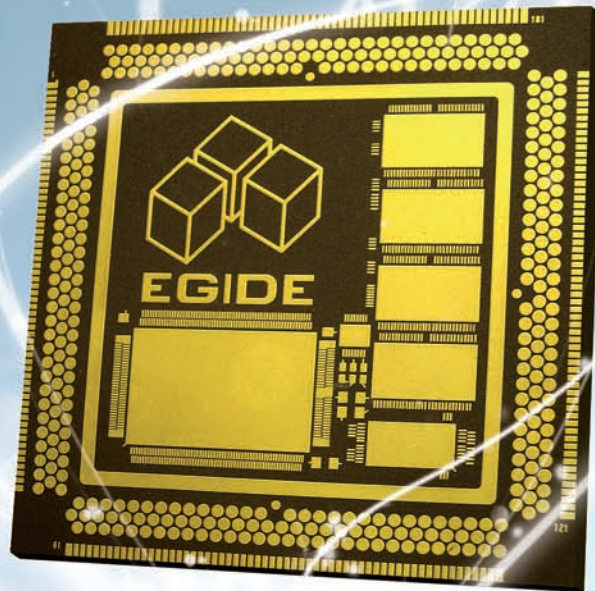




INNOVATIVE HERMETIC PACKAGE SOLUTIONS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



AMF

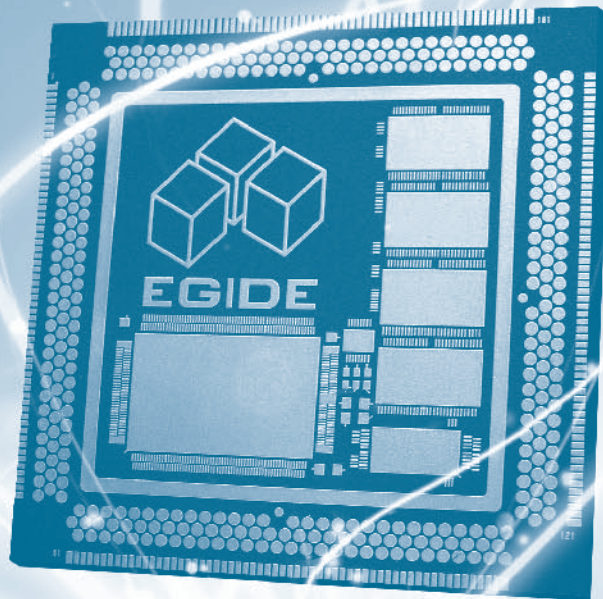
AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES BOURSES EUROPÉENNES
DE PARIS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juillet 2009, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE

Société anonyme au capital de 12 861 220 euros
Siège social : Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 TRAPPES
338 070 352 RCS VERSAILLES

INNOVATIVE HERMETIC PACKAGE SOLUTIONS



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



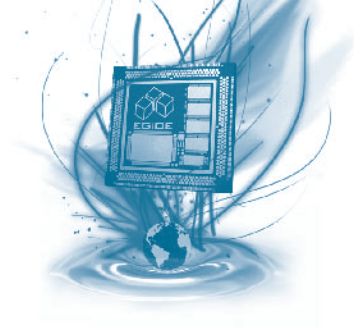
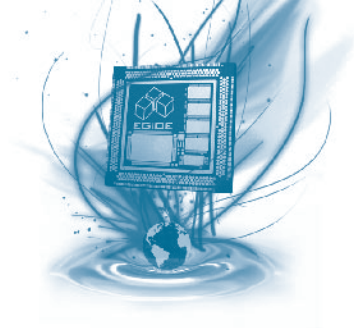


Table des matières

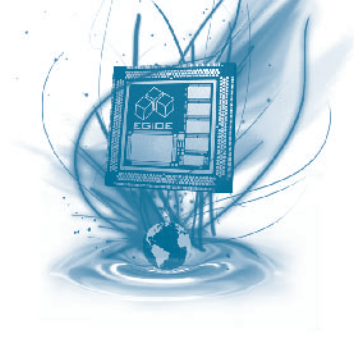
1	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	Personne responsable des informations	7
1.2	Déclaration de la personne responsable	7
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	9
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	10
3.1	Informations financières consolidées 2006, 2007 et 2008	10
3.2	Informations financières (comptes sociaux) 2006, 2007 et 2008	10
4	FACTEURS DE RISQUE	11
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	11
4.2	Risques juridiques	13
4.3	Risques industriels et environnementaux	14
4.4	Risques technologiques	15
4.5	Autres risques	16
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	17
5.1	Histoire et évolution de la société	17
5.2	Investissements	18
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	19
6.1	Principales activités	19
6.2	Principaux marchés	21
6.3	Événements exceptionnels	23
6.4	Position concurrentielle	23
7	ORGANIGRAMME	25
7.1	Organigramme du groupe	25
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	25
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	26
8.1	Immobilisations corporelles importantes	26
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	27
8.3	Impact environnemental de l'activité	27
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	30
9.1	Situation financière	30
9.2	Résultat d'exploitation	31

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	33
10.1	Capitaux	33
10.2	Flux de trésorerie	33
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	33
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	33
10.5	Sources de financement attendues	34
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	34
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	35
12.1	Principales tendances	35
12.2	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	35
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	36
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	36
14.1	Conseil d'administration	36
14.2	Conflits d'intérêts	36
14.3	Liste des mandats	37
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	39
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	39
15.2	Montants provisionnés	39
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	40
16.1	Conseil d'administration	40
16.2	Informations sur les contrats de service	40
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	40
16.5	Rapport du président sur le contrôle interne	46
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	47
17	SALARIÉS	49
17.1	Répartition	49
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	49
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	50
17.4	Impact social de l'activité d'Egide SA	51
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	54
18.1	Répartition du capital et droits de vote	54
18.2	Franchissement de seuils	54
18.3	Droits de vote différents	55
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	56
19.1	Conventions réglementées	56
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	57



20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	60
20.1	Informations financières historiques (2006 et 2007)	60
20.2	Informations financières pro forma	60
20.3	Etats financiers 2008	61
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	98
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	101
20.6	Politique de distribution des dividendes	105
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	105
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	106
21.1	Capital social	106
21.2	Acte constitutif et statuts	108
21.3	Marché des titres de la société	112
21.4	Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	112
22	CONTRATS IMPORTANTS	113
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	113
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	114
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	114
24.2	Document d'information annuel	114
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	116
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	116
26	RÉSOLUTIONS PROPOSÉES ET VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2009	117





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président - Directeur général.

1.2 Déclaration de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 dudit document, qui contiennent des observations.»

Fait à Trappes, le 29 juillet 2009

Philippe Brégi
Président - Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SA

Monsieur Serge Yablonsky
15 rue du Midi
92200 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire (voir § 26 - 7ème résolution)

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Jean-François CHATEL
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

SYC Audit

15 rue du Midi
92200 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean Marc Le Mer, démissionnaire (voir § 26 - 8ème résolution)

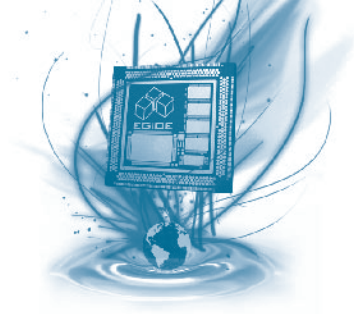
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur Etienne BORIS

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 20 juin 2007

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre de l'exercice 2008 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Jacques Wenig et Associés				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	83 572	76 478	100	100	155 039	81 724	91	86
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	83 572	76 478	100	100	155 039	81 724	91	86
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	15 599	12 989	9	14
Sous total	0	0	0	0	15 599	12 989	9	14
TOTAL	83 572	76 478	100	100	170 638	94 713	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2006, 2007 et 2008

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2006, 2007 et 2008 peuvent être sélectionnées :

(En milliers d'euros)	2006 IFRS	2007 IFRS	2008 IFRS
Chiffre d'affaires	25 380	26 170	29 847
Résultat opérationnel	(4 711)	(5 410)	(1 706)
Résultat net	(5 064)	(6 141)	(2 263)
Actifs non courants	7 151	6 338	3 558
Trésorerie disponible	3 759	1 416	1 196
Dettes financières	5 389	5 202	4 713
Capitaux propres	13 337	7 415	5 480
Total du bilan	26 035	20 007	17 824

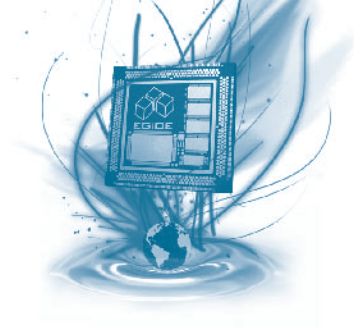
Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2008. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification.

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2008 sont les quatrièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

3.2 Informations financières (comptes sociaux) 2006, 2007 et 2008

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes sociaux pour les exercices 2006, 2007 et 2008 peuvent être sélectionnées :

(En milliers d'euros)	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires	14 611	15 396	18 478
Résultat exploitation	(2 694)	(2 874)	(149)
Résultat net	(4 916)	(5 934)	(1 606)
Actif immobilisé	5 407	3 728	2 376
Trésorerie disponible	3 630	1 072	935
Dettes financières	0	0	0
Capitaux propres	13 114	7 189	5 583
Total du bilan	18 718	12 738	11 413



4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Risques liés à la situation économique mondiale

La crise mondiale a remis en cause les objectifs à court terme de la société au niveau du chiffre d'affaires et de l'équilibre de ses cash flows. Si cette crise venait à durer ou si son ampleur s'avérait plus importante qu'anticipé, elle pourrait impacter plus durement les hypothèses retenues dans le plan stratégique de la société.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre du plan stratégique d'Egide, sa réalisation nécessitant la mise en œuvre effective et en temps utile des cessions d'actifs envisagées, Egide constate que sa situation de trésorerie pourrait se tendre mais prévoit néanmoins de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

4.1.2 Risques de change

En 2008, Egide a réalisé 70 % de ses ventes à l'exportation, dont 40 % à destination de l'Amérique du Nord. Au cours de l'exercice, Egide SA a ainsi facturé pour 4,6 millions de dollars (contre-valeur : 3,1 millions d'euros) et Egide USA a facturé pour 13,8 millions de dollars (contre-valeur : 9,4 millions d'euros). La dégradation du dollar face à l'euro en 2008 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. A taux de change constant par rapport à l'exercice 2007, l'impact de la variation de la parité euro/dollar sur le chiffre d'affaires consolidé est évalué à 0,9 million d'euros. De même, la dégradation de la livre anglaise en fin d'exercice 2008 a impacté de chiffre d'affaires du groupe d'environ 0,4 million d'euros (à taux de change constant €/£ par rapport à 2007).

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA sont utilisées pour des achats de composants auprès de fournisseurs américains. Cependant, les encaissements en dollars sont restés très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage entraîne des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de l'achat des dollars américains destinés à couvrir les dépenses à régler dans cette monnaie. Aucune couverture spécifique n'a été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change en dirhams. La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams. Compte tenu de la cession d'Egima en cours de finalisation, il n'y aura plus de risque de change lié à la devise marocaine dans le futur.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling et parfois en dollars. Il représente cependant moins de 8 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(En milliers au 31 décembre 2008)	USD	GBP	MAD
Actifs en devises	4 155	540	6 264
Passifs en devises	2 986	353	5 956
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	1 169	187	309
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 169	187	309
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	(12)	(2)	(3)
Cours du 31 décembre 2008 (1 euro =)	1,3917	0,9525	11,2585
Impact en milliers d'euros	(9)	(2)	-

En 2008, la dégradation continue du dollar et du yen face à l'euro constatée tout au long de l'exercice a par ailleurs pénalisé Egide SA en terme de compétitivité vis-à-vis de ses concurrents qui sont soit américains soit japonais, et dont les coûts sont principalement en devise locale (contrairement à Egide SA dont les coûts sont principalement en euros).

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.4.2 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Risques de taux

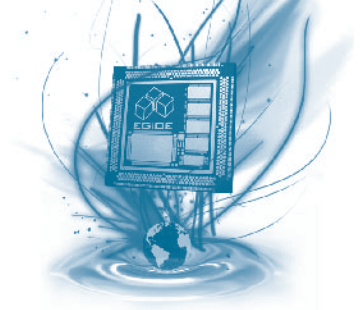
Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de "défaut". Compte tenu de la cession d'Egima en cours de finalisation, cette dette bancaire ne sera plus inscrite dans les comptes consolidés d'Egide.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En décembre 2008, Egide USA Inc a signé un contrat de financement avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK en 2007 auprès de la banque HSBC a été remplacé par un contrat identique auprès de la Lloyds ; le taux d'intérêt est le taux de base + 1,75 %. Enfin, un financement moyen terme de £ 65 000 a été obtenu par Egide UK auprès de la Lloyds, au taux de base + 2,25 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

4.1.4 Risques actions

La société ne détient directement aucune action (y compris des actions propres) autres que celles de ses filiales non cotées. Le portefeuille de Sicav détenu par la société est détaillé au paragraphe 20.5.4 ; s'agissant uniquement de Sicav monétaires avec garantie de capital, il n'y a pas de risque de perte de valeur. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque actions.



4.2 Risques juridiques

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

	Couverture maximum (en millions)			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	20 M€ - Franchise 0,01 M€	14,5 M\$	0,60 M£	20 M DHR
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$	5 M£	5 M DHR
Bris de machine	0,10 M€	7,2 M\$	-	6,5 M DHR
Auto-mission	0,15 M€	-	-	-
Automobiles	Illimitée	1 M\$	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle Franchise 3 j	2,4 M\$	Marge brute Max 1,401 M£	1,3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	1 M£	-
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	0,1 M£	-

4.2.4 Litiges sociaux

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) oppose la société à 15 de ses salariés ou anciens salariés (à ce jour). Un jugement contradictoire au Tribunal des Prud'hommes est attendu dans le courant du mois d'octobre 2009.

4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Depuis l'année 2004, Egide n'a plus de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2008, le premier client a représenté 10 % du chiffre d'affaires consolidé contre 12 % en 2007. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée représentant environ 1 % du chiffre d'affaires, le risque est considéré comme non significatif.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, en Angleterre ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles.

L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide SA a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre) pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.8).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par nos sous-traitants pour fabriquer les composants que nous achetons. Cette matière première, achetée en grande quantité avant l'éclatement de la bulle internet, a vu sa consommation annuelle chuter fortement, après l'éclatement de la bulle et la quasi disparition de la demande de boîtiers pour le secteur des télécoms.

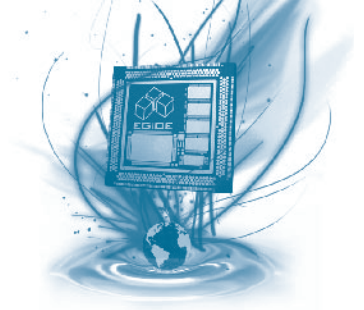
4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques à la fois, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualifiés sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoirs à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société.

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.



4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Pour ses installations situées au Maroc, Egide a décidé d'appliquer les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000 et à celle des actifs d'Europlus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à chaque fois à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Egide a par ailleurs été certifié ISO 14001:2004 le 17 décembre 2007 (le groupe étant également certifié ISO 9001:2000).

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, des produits en plastique pourraient être utilisés à la place de ces boîtiers.

Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique, l'automobile ou la sécurité.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

La production en volume, la concurrence entre clients et la demande de miniaturisation accrue des composants engendrent naturellement une pression à la baisse sur les prix mais les applications pour lesquelles les produits d'Egide sont vendus restent positionnées "haut de gamme" (optoélectronique, industries spatiale et aéronautique, sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix.

Par ailleurs, une recherche de fournisseurs fiables et à bas coût est effectuée pour les principaux composants achetés afin d'utiliser, autant que faire se peut, des composants moins onéreux dans la fabrication de nos boîtiers.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés «high tech»

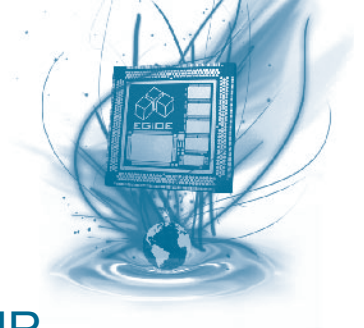
La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications par exemple. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités de production de la société implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur implantation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) est celui qui pourrait être le plus affecté par l'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé. Cependant, le risque reste faible ; aussi la société n'a-t-elle mis en place aucune mesure spécifique de couverture. De plus, compte tenu de la cession d'Egima en cours de finalisation, il n'y aura plus aucun risque attaché à ce site dans le futur.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. En effet, sur l'année 2008, le volume quotidien moyen d'échanges a été très faible ; il s'est élevé à 923 titres (soit 0,07 % du capital) contre 2 551 titres par jour en 2007.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 338 070 352.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (Tél : 01 30 68 81 00).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités

1986 : Création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité «encapsulation» de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : Éclatement de la «bulle Internet», qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : Acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : Ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : Poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société. Monsieur Philippe Brégi prend la tête de la société en tant que Président et Directeur général, succédant ainsi à l'ancien PDG qui a fait valoir ses droits à la retraite.

2009 : crise économique mondiale impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par la société depuis 2006 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les trois principaux sites de production (américain, marocain et français). La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 100 k€ (voire 50 k€ dans la plupart des cas). Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour ces années sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	2006	2007	2008
Terrains et constructions	35	330	11
Installations techniques et outillages	278	564	149
Autres immobilisations	20	86	17
Total	333	980	177

Note : les investissements de 2007 incluent les équipements relatifs à la station de stockage des effluents d'Egide SA mis en service en début d'année (montant : 213 k€)

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements pour l'exercice 2009 est du même ordre que celui de l'exercice précédent ; environ 80 % sont prévus pour Egide SA (sécurité des installations et amélioration des performances), 10 % pour Egide USA (sécurité des installations) et 10 % pour Egide UK (équipements). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

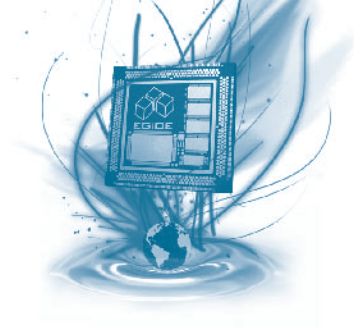
Les investissements entrepris dans les années 2000 permettent à la société de générer un chiffre d'affaires bien supérieur à celui réalisé actuellement ; aucun investissement conséquent n'est donc nécessaire pour accroître la production de manière significative, qui plus est dans le contexte économique actuel. Par contre, afin de moderniser le logiciel de gestion de production actuellement utilisé par Egide SA, un budget d'environ 0,2 million d'euros pourrait être envisagé en 2010.

5.2.4 Nantissements des actifs

Le bâtiment d'Egide USA sis à Cambridge dans le Maryland (USA) était nanti en garantie d'un emprunt de 1,4 million de dollars qui a été remboursé en octobre 2008. Il n'existe donc plus de nantissement des immobilisations incorporelles ou corporelles du groupe Egide. Par ailleurs, des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide au poste "Autres actifs non courants" sont données en garantie au profit de la filiale Egima (afin de garantir les emprunts souscrits par la filiale ainsi qu'une caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5.4.16).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2008 :

Nantissement sur immobilisations	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles			NEANT		-
Corporelles					-
Financières					-
Total					-



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit également sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques.

Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface automatisée, semi automatisée ou manuelle selon les sites de production.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- Nickelage des composants céramiques avant leur assemblage;
- Pré traitement des composants métalliques;
- Dorure des boîtiers verre – métal et céramique au stade final de la fabrication.

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules).

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou «green tape»)

La céramique "cru" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "cru" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique sur son site américain des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

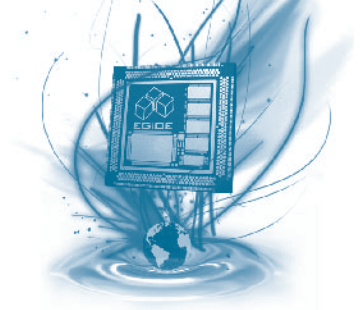
6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel ou médical.

6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2006		2007		2008	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	16 773	66,1 %	15 623	59,7 %	17 518	58,6 %
Produits céramique	6 760	26,6 %	8 034	30,7 %	9 521	31,9 %
Autres (dont MIM et plastique)	1 833	7,2 %	2 369	9,0 %	2 312	7,8 %
Études	14	0,1 %	144	0,6 %	496	1,7 %
Total	25 380	100,0 %	26 170	100,0 %	29 847	100,0 %



6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide sert aujourd'hui les marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical et des applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les grands programmes militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques pour assurer sa protection. Présente naturellement dès sa création sur les programmes européens, Egide, grâce à sa filiale Egide USA produisant localement, satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Dans le domaine aéronautique, les différents avions de combats tels le Rafale (France), l'Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), le Jas Grippen (Suède) ou les F22/F35 (Etats-Unis) utilisent tous des boîtiers tels que ceux fabriqués par Egide. Il en est de même pour les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne également les équipements au sol tels les radars, les détecteurs infrarouge, les missiles sol/sol ou sol/air ou les équipements utilisés dans les blindés (char Leclerc en Europe), les hélicoptères et les porte-avions.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres migrent vers la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'europanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées.

L'espace connaît une forte croissance sur ses trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce aux boîtiers verre-métal et à la céramique (MCM). Egide fournit par exemple les équipementiers du lanceur ARIANE V, dont le programme de lancements est rempli pour plusieurs années mais aussi des boîtiers utilisés dans les satellites. La société est ainsi très bien implantée chez les équipementiers du secteur et répond parfaitement à la demande d'europanisation des sources.

6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre;
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse;
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1;
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance;
- Les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications;
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par l'ampleur que par la durée. En légère reprise en 2008, ce marché a malheureusement été ralenti par les effets de la crise économique mondiale actuelle. Néanmoins, la tendance à la hausse devrait s'intensifier sur les prochaines années, la surcapacité des réseaux à l'origine de la crise étant maintenant comblée et le trafic, donc le besoin en transmission de données, n'ayant pas faibli.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo (les offres « quadruple play ») nécessite le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux implique de nombreuses connexions (FTTC), donc des composants d'encapsulation. Ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables.

6.2.3 Les marchés industriels

En fournissant les sous-équipementiers d'Airbus Industrie et de Boeing, Egide a élargi son activité aux applications industrielles pour l'aéronautique civile. Egide propose ainsi des boîtiers de protection pour les systèmes de gestion moteur (FADEC – Full Authority Digital Electronic Control).

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée dans l'industrie automobile de produits de haute technologie, qui s'adressent aujourd'hui aux camions et aux véhicules haut de gamme. Egide propose ainsi des boîtiers pour les radars anti-collision (régulateur de vitesse « intelligent ») ou pour la détection infrarouge dans des conditions de circulations difficiles (brouillard, nuit, pluie...). Les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire.

Les applications infrarouge civiles deviennent multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz ... Dérivées elles aussi des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2006		2007		2008	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	10 120	39,9 %	10 028	38,3 %	12 032	40,3 %
Télécommunications	6 150	24,2 %	6 098	23,3 %	7 446	25,0 %
Autres (dont industriel)	9 110	35,9 %	10 044	38,4 %	10 369	34,7 %
Total	25 380	100,0 %	26 170	100,0 %	29 847	100,0 %

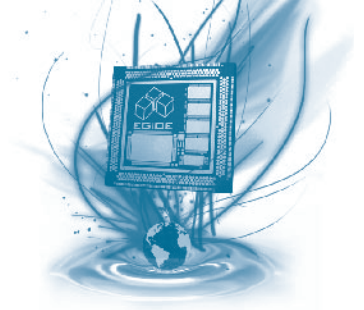
6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont les suivants :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
3S Photonics (France)	Ericsson Saab (Suède)	ABB Entrelec (France)
Alcoa (USA)	Goodrich (GB)	Autocruise (France)
Avanex (Italie)	International Rectifier (USA)	Delavan (GB)
Axsun (USA)	Interpoint (USA)	Flir (USA)
Bookham (GB/Asie)	MBDA (France, GB)	Groupe STPI (France, USA)
Coset (Corée)	Northrop Grumman (USA)	Indigo (USA)
CyOptics (USA)	Raytheon (USA)	Q Imaging (Canada)
EM4 (USA)	SCD (Israël)	Richco (GB)
Exfo (Canada)	Selex (GB)	Sensata (USA)
Fermionics (USA)	Sofradir (France)	Servomex (GB)
Fabrinet (Asie)	Solitron Devices (USA)	Swan Morton (GB)
JDS Uniphase (USA, Canada, Chine)	Teledyne Cougar (USA)	Ulis (France)
Perkin Elmer (Canada)	Textron Systems (USA)	Unipath (GB)
TeraXion (Canada)	Thales (France)	
	Thales Alénia Space (France, Italie et Belgique)	
	VPT Inc (USA)	

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2008, tous segments d'activité confondus, ont représenté moins de 60 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 11 % du total. En 2007, les 10 premiers clients représentaient également environ 60 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients.



6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2006		2007		2008	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	6 593	26,0 %	7 953	30,4 %	9 003	30,2 %
Union Européenne (hors France)	4 020	15,8 %	4 533	17,3 %	4 017	13,4 %
Amérique du Nord	11 832	46,6 %	10 695	40,9 %	12 050	40,4 %
Reste du monde	2 935	11,6 %	2 989	11,4 %	4 777	16,0 %
Total	25 380	100,0 %	26 170	100,0 %	29 847	100,0 %

6.3 Evénements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, crise qui s'est poursuivie malgré une "mini bulle" en début 2004. La tendance actuelle serait plutôt au redémarrage mais dans des proportions et à des vitesses qui devraient éviter les conséquences désastreuses d'une surcapacité installée.

Par ailleurs, la crise économique mondiale actuelle impacte Egide à un moment où le groupe, grâce aux progrès réalisés depuis 2007, constatait une amélioration continue de ses paramètres industriels de rendement et de productivité. Dans ce contexte de crise n'offrant que peu de visibilité, Egide anticipe une baisse de son chiffre d'affaires annuel, contrariant le retour à l'équilibre en Ebitda espéré en 2009. Le groupe compte malgré tout traverser cette période de turbulences en prenant des mesures pour adapter ses ressources au nouvel environnement économique, tout en demeurant bien positionné pour bénéficier de tout rebond sur les différents marchés où il est présent.

6.4 Position concurrentielle

Très peu d'acteurs au niveau mondial sont présents sur le marché du boîtier hermétique. De plus, les concurrents européens et américains de la société sont plutôt spécialisés dans les produits verre – métal alors que les concurrents japonais proposent principalement des produits céramiques.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats-Unis	Aéromil	\$ 1,1 milliard (1)	New York	\$ 3,2 milliards (2)
Kyocera	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,0 milliard (3)	Tokyo	€ 10,3 milliards (4)
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Vactron	Espagne	Automobile	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	Etats Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,7 milliard (5)	Tokyo	€ 1,7 milliards (4)
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

(1) source : Rapport annuel au 31 décembre 2008 pour l'activité "électromécanique"

(2) source : New York Stock Exchange au 12 mars 2009

(3) source : Rapport annuel au 31 décembre 2008 pour l'activité "semi-conducteurs" (9 mois de 2008) - ¥ 113 milliards contre ¥ 114 milliards en 2007

(4) source : Tokyo Stock Exchange au 13 mars 2009

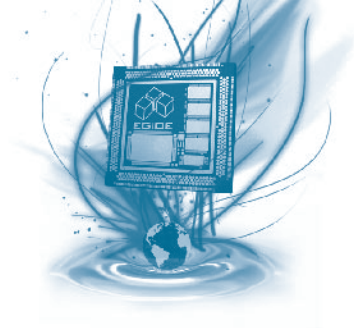
(5) source : Rapport annuel au 31 décembre 2008 (9 mois de 2008) - ¥ 85,2 milliards contre ¥ 101 milliards en 2007

Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents marginaux qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Kyocéra est cependant la seule société non américaine qui, grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, vend des produits céramiques aux clients américains de la défense.

On peut regrouper les intervenants ci-dessus en deux catégories :

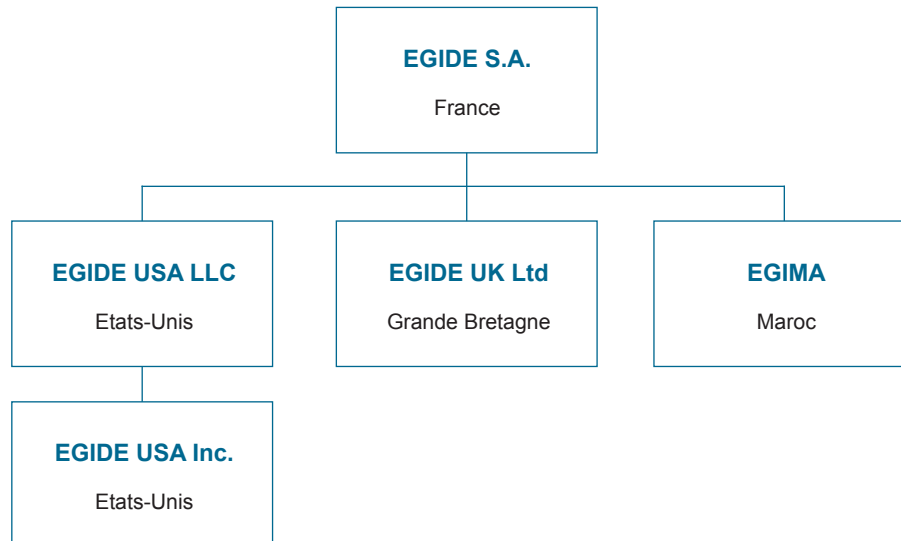
- Des très grands groupes (Kyocéra, NTK, Ametek) ou une division d'un grand groupe (Schott)
- Des sociétés de taille moyenne (Egide, Hirai, Electrovac, Vactron)

Dans cet univers concurrentiel, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.



7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux Etats-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais ne vend qu'à Egide SA (mise en place d'un régime de travail à façon). Depuis le 1er juillet 2009, Egima n'a plus d'activité.

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egima, filiale détenue à 100 % par Egide SA depuis sa création en 2002, est en cours de cession ; elle devrait à terme sortir du périmètre du groupe.

Egide SA et toutes ses filiales ont le même président ; elles possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études et services de production. Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 – Conventions réglementées).

Toutes les sociétés opérationnelles du groupe, sauf Egide UK, exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.

Voir § 20.3.2.4.3.21 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et Woodbridge (Suffolk, UK). Le site marocain n'est plus considéré comme site de production opérationnel.

[Le site de Bollène \(Egide SA\)](#)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cocuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est détenu en pleine propriété.

[Le site de Cambridge \(filiale Egide USA\)](#)

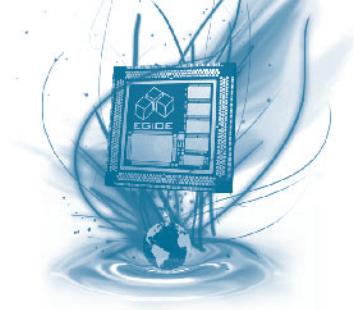
Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Le bâtiment est loué à un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008.

[Le site de Woodbridge \(filiale Egide UK\)](#)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM – Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans renouvelable, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Par ailleurs, le siège social d'Egide est situé en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008.

Pour mémoire, le site de Casablanca était rattaché à Bollène et dédié à la fabrication des composants pour embases de relais aéronautiques. Dans un bâtiment de 3 000 m² construit sur un terrain de 10 000 m² dans la zone de l'aéroport de Casablanca, il assurait l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle de composants verre - métal. La demande de ces embases relais ayant fortement réduite, ce site industriel ne répondait plus aux besoins du groupe. Ainsi, la société Egima devrait être cédée à un industriel spécialisé en traitement de surface, qui exploiterait les installations en place (chaîne automatique de traitement de surface et station de traitement des effluents) pour ses propres activités.



8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- D'une salle blanche avec contrôle d'accès contenant de nombreuses machines de transformation de la céramique crue: machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- D'équipements de fabrication de composants moulés par injection,
- De fours de déliantage,
- De fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés,
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- De machines de sérigraphie des extrémités,
- D'un four pour le brasage sous vide,
- De fours à passage pour le scellement sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- D'installations de galvanoplastie contrôlées par ordinateur,
- De machines de contrôle d'herméticité,
- De plusieurs centres d'usinage carbone,
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D),
- D'un wire bonder (équipement de câblage),
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité

Les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2008 sont les suivantes :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, la société consomme de l'eau pour le refroidissement de ses fours et l'alimentation de sa chaîne de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide a mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu.

En matière d'énergie, la société utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, l'entreprise utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations d'Egide SA de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Consommation 2008
Eau	m ³	11 480
Electricité	kWh	3 407 011
Gaz de ville	kWh	1 466 814
Hydrogène	m ³	26 328
Azote	Kg	829 467

Dans le cadre de sa certification ISO 14001, Egide veille à limiter sa consommation de toutes ces ressources.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1) comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits achetés par la société auprès d'usineurs ou d'emboutisseurs. Le kovar est approvisionné auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines. Possédant un stock en grande quantité (environ 28,5 tonnes), Egide n'a acheté que peu de kovar au cours de l'exercice.

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2008, un total de 65 kg d'aurocyanure ont été achetés, représentant l'équivalent de 44 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide possède des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique de galvanoplastie et de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Après traitement de surface, les boîtiers fabriqués par Egide sont séchés par immersion dans un bain d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC). Ce produit entrant dans le cadre du programme européen de réduction des gaz ayant un impact sur la couche d'ozone, son utilisation est appelée à être interdite. La société qualifie ainsi le produit qui remplacera le HCFC et compte l'utiliser dans le courant de l'année 2009.

Nuisances sonores et olfactives

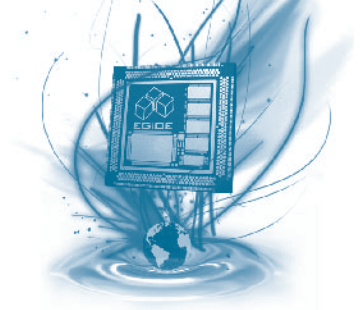
L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspiration en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est traité par un laveur d'air, équipement qui piège toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Ce laveur d'air est d'ailleurs la seule source de nuisance sonore externe. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne compte tenu de l'environnement dans lequel se situe la société (champs agricoles et bâtiments industriels).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement de l'atelier d'usinage. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la CRAMIF. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques anti-bruit.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Cet environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer régulièrement par des sociétés spécialisées. Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place en 2008 (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...).



Démarches de certification en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la Drire, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). Certifiée ISO 9001 version 2000, l'entreprise a obtenu fin 2007 la certification ISO 14001 version 2004. En 2008, les audits réglementaires menés par l'AFAQ ont confirmé ces certifications.

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

Soumise à autorisation d'exploitation constatée par arrêté préfectoral, Egide applique les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. En cas d'évolution des normes en vigueur, la société s'engage, en accord avec la Drire notamment, à engager les mises en conformité demandées.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Au cours de l'exercice 2008, le coût du contrat d'apprentissage "Hygiène – Sécurité – Environnement" supporté par Egide SA a été de 7 888 euros pour l'année.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, la direction de l'usine de Bollène et la direction de la qualité et environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise, sont directement en charge des conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement. Un salarié en contrat d'apprentissage est dédié spécialement à l'étude des problèmes d'environnement. L'entreprise s'appuie également sur les organismes extérieurs compétents en la matière comme la Drire, l'APAVE ou des consultants spécialisés.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2008.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif. Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide appliquait au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permettait à cette filiale de ne rejeter aucun déchet dans l'environnement, si ce n'est de l'eau pure.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2006

L'année 2006 a connu une accélération de la croissance, avec un chiffre d'affaires supérieur de 17 % à celui de l'année précédente. La diversification s'est poursuivie et a permis à la société de pallier l'absence, anticipée, de reprise du secteur télécoms. Cette reprise s'est cependant amorcée au cours du 4^{ème} trimestre mais reste bien inférieure à ce qu'elle devrait être dans les semestres à venir. Dans les autres secteurs (militaire & spatial, industriel), la visibilité accrue des besoins clients s'est traduite par le retour de volumes significatifs (plus de 50 000 boîtiers pour une même application infrarouge civile) et par la signature de plusieurs « Long Term Agreements » ou contrats pluriannuels, notamment avec des clients militaires américains.

L'opération de renforcement des fonds propres, initiée fin 2005 et concrétisée en août 2006, a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. L'émission d'environ 286 000 actions nouvelles a ainsi permis de lever un montant brut de 5 millions d'euros. A ces actions nouvelles étaient attachés des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables jusqu'en août 2009, qui, à raison d'une parité de 4 bons pour 1 action, donneront à la société la possibilité de recevoir un montant maximum de 2,1 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA. Cette opération a été largement sur souscrite et quasi intégralement placée par exercice des droits préférentiels. Il est rappelé que cette émission avait pour but de financer le besoin en fonds de roulement d'exploitation en attendant le rebond du marché télécoms, de poursuivre la stratégie de diversification, de continuer le développement de nouveaux produits, de maintenir les capacités de production actuelles et de pénétrer de nouveaux marchés ou de nouvelles applications.

La reconnaissance mondiale du savoir faire d'Egide se devait d'être maintenue, développée et mise à profit pour trouver de nouveaux débouchés. C'est pourquoi l'année 2006 a vu le renforcement des équipes commerciales avec l'arrivée d'un responsable business développement chargé principalement des marchés asiatiques et des nouvelles applications industrielles. Maintenir le savoir faire, c'est également s'appuyer sur un service Recherche & Développement structuré et en relation étroite avec les services de production. Ainsi, un directeur R&D et Ingénierie est venu renforcer les équipes en place et a pris ses fonctions en début d'année 2007. Enfin, les sites de Bollène et de Casablanca ont vu leur structure de management intermédiaire développée par l'embauche de nouveaux ingénieurs et de techniciens ainsi que par le renforcement des postes d'agents de maîtrise.

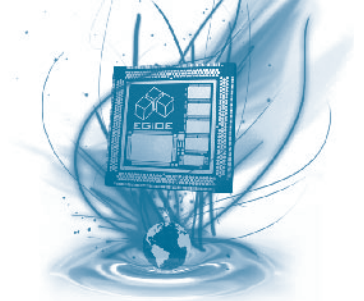
9.1.2 Exercice 2007

L'année 2007 a été marquée par une évolution des ventes contrastée selon les sites et fortement pénalisée par un dollar en constante chute durant toute l'année. La contre performance du groupe en terme de résultats au cours du premier semestre a conduit l'entreprise à repousser de six mois ses objectifs de retour à l'équilibre en trésorerie, sans cependant remettre en cause la stratégie suivie. Afin de maintenir un niveau de trésorerie convenable sans appel public à l'épargne, Egide a engagé des solutions de financement classiques tels un emprunt bancaire et la cession/location de sites industriels.

En terme d'activité, la société a rencontré en France un grand succès dans les pôles de compétitivité, s'appuyant sur sa position de leader reconnue internationalement et faisant d'elle un acteur incontournable du domaine et accroissant ainsi ses capacités de recherche et développement pour préparer les produits de demain.

La croissance du chiffre d'affaires en 2007 a été de 3 % à taux de change courant mais de 7 % à taux de change constant. La forte dégradation du dollar par rapport à l'euro, passant en moyenne de 1,26 € en 2006 à 1,37 € en 2007, a ainsi pénalisé les ventes de plus d'un million d'euros. Egide SA a eu une croissance faible par rapport aux attentes et Egide USA n'a pas vu en dollars de progression significative de son chiffre d'affaires. Il a également fallu faire face à l'absence de commandes d'embases relais sur le premier trimestre, au décalage de grands programmes spatiaux européens et militaires américains et à la faiblesse de l'activité télécoms, la reprise lente de ce marché n'ayant pas encore concerné les produits d'Egide. Egide UK a par contre réalisé une bonne progression, avec une croissance de 21 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2006.

En terme de résultats, l'exercice 2007 a été impacté par des ventes inférieures aux objectifs mais également chez Egide USA par des coûts matières supérieurs aux prévisions. Le coût du maintien d'une compétence minimale à Casablanca (embases relais) et du surdimensionnement ponctuel des effectifs à Bollène (décalage des programmes spatiaux), le mix produits défavorable d'Egide USA appelant beaucoup de structures usinées dont la qualification de sources asiatiques fiables a été plus longue et difficile que prévue.



ont été autant de facteurs influant négativement sur les marges. De même, des problèmes qualité ont fortement pénalisé le second semestre de la filiale américaine, engendrant des retours de produits qui ont dû être retravaillés puis relivrés sans être refacturés. La consommation de trésorerie a en conséquence été plus élevée qu'attendue et a conduit l'entreprise à définir des financements appropriés afin de maintenir sa trésorerie à un niveau convenable.

Egide USA a ainsi mis en place un contrat d'affacturage en février et a contracté un emprunt à court terme (1 an) d'un montant de 1,4 million de dollars en octobre 2007. En 2007, le groupe a également pris plusieurs contacts avec des agents immobiliers afin de procéder à des cessions / locations de ses sites industriels français (Trappes et Bollène) et américain (Cambridge).

Dans ce contexte difficile, Egide a néanmoins rencontré un grand succès auprès des pôles de compétitivité en étant retenue par deux d'entre eux en 2007 dans le cadre de projets innovants : très haut débit de transmission optique (pôle System@tic Paris Région) et système de vision et de détection de bas niveau de lumière (pôle Elopsys). Egide a par ailleurs proposé sa participation à un programme européen (Euripides) dans le domaine céramique ainsi qu'à un projet soutenu par un troisième pôle de compétitivité (Mov'éo) dans le domaine automobile. Elle a également débuté un partenariat avec la DGA pour mener à bien le projet d'innovation 75μ au sein du dispositif Recherche Exploratoire et Innovation (REI). Les efforts de Recherche et Développement engagés au cours de l'exercice ont donc commencé à porter leurs fruits. La société a par ailleurs obtenu en décembre pour ses sites français la certification environnementale ISO 14001 qui, à l'image de la certification ISO 9001 il y a quelques années, revêt de plus en plus d'importance.

9.1.3 Exercice 2008

L'année 2008 a été marquée par une croissance des ventes significative sur tous les sites (à taux de change constant), néanmoins pénalisée par une parité euro / dollar et euro / livre sterling toujours défavorable. La performance du groupe, avec un excédent brut d'exploitation équilibré atteint au premier semestre, n'a malheureusement pas été reconduite au cours du second semestre, à cause d'un niveau d'activité en baisse sur cette période. Les pertes de l'année ont cependant été très fortement réduites par rapport aux exercices précédents et le niveau de chiffre d'affaire annuel du groupe est maintenant proche de celui nécessaire à l'équilibre en terme de trésorerie et de résultat d'exploitation. Malgré cela, les capitaux propres au 31 décembre 2008 sont devenus inférieurs à la moitié du capital de l'entreprise.

Comme prévu, et afin de maintenir un niveau de trésorerie convenable sans appel public à l'épargne, Egide a mis en œuvre au cours de l'exercice les solutions de financement envisagées. Ainsi, les cessions locations des sites de Trappes (France) et de Cambridge (Etats Unis) ont été réalisées respectivement en mars et octobre, générant un flux net de trésorerie d'environ 1,7 million d'euros. Ces opérations ont notamment permis de solder l'emprunt de 1,4 million de dollars qui avait été souscrit en 2007 par Egide USA.

La croissance du chiffre d'affaires en 2008 a été de 14 % à taux de change courant mais de 19 % à taux de change constant. La dégradation du dollar par rapport à l'euro, passant en moyenne de 1,37 en 2007 à 1,47 en 2008, et celle de la livre sterling, passant de 0,68 à 0,80, ont ainsi pénalisé les ventes d'environ 1,3 million d'euros. Egide SA a réalisé la plus forte croissance (conforme aux attentes avec plus de 20 % à taux de change constant) alors qu'Egide USA et Egide UK ont vu leurs ventes progresser de 15 à 17 % (également à taux de change constant). La répartition par marchés des ventes de l'exercice (Défense et spatial : 40 % ; Industriel : 35 % ; Télécoms : 25 %) est restée stable par rapport à l'année 2007 mais l'on pouvait déjà noter un fléchissement de certaines activités industrielles au cours du 2ème semestre.

9.2 Résultat d'exploitation

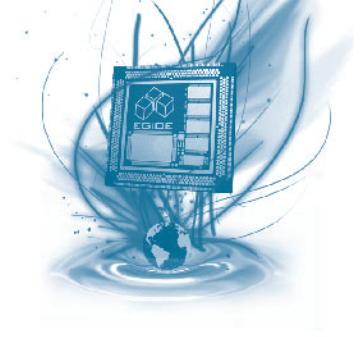
Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La structure de la société a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Evolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3)
- Evolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1)
- Evolution du marché industriel (voir § 6.2.3)
- Risques de change (voir § 4.1.1)
- Baisse des prix (voir § 4.4.2)
- Evènements exceptionnels (voir § 6.3)



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point)

Chez Egide USA

- Un crédit-bail mobilier sur 5 ans souscrit en 2005, à taux fixe de 8,20 %, d'un montant initial de 48 499 \$
- Un crédit-bail mobilier sur 3 ans souscrit en 2007, à taux fixe de 15,66 %, d'un montant initial de 16 573 \$
- Une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en 2008, à taux variable Prime Rate + 3,5 points (avec un taux plancher de 7,50 %), d'un montant maximum de 1 750 000 \$

Chez Egide UK

- Un emprunt moyen terme sur 3 ans souscrit en 2008, à taux variable Base Rate + 2,25 points, d'un montant de 65 000 £
- Un contrat d'affacturage souscrit en 2008 et financé à taux variable (Base Rate + 1,75 point)

Chez Egima

- Un emprunt moyen terme sur 6 ans souscrit en 2003, à taux fixe de 8 %, d'un montant de 14 600 000 MAD
- Un emprunt long terme sur 11 ans souscrit en 2003, à taux fixe de 8,75 %, d'un montant de 10 678 000 MAD

A la clôture de l'exercice 2008, le montant total des dettes financières s'élevait à 4,713 millions d'euros, dont 4,031 millions à moins d'un an (0,369 million d'emprunt et 3,662 millions d'affacturages et de passif financiers liés à des engagements de crédit bail) et 0,682 million à plus d'un an.

Il n'existe aucune ligne de crédit ouverte à la société ou à ses filiales.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.16 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.

10.5 Sources de financement attendues

Pour la partie des engagements qui ne sont pas couverts par les fonds propres ou les financements existants décrits dans le paragraphe 10.3, la société pourrait recourir à la cession / location du bâtiment industriel de Bollène. Une évaluation de 1,8 millions d'euros avait été faite fin 2008 ; à ce jour, aucun acheteur potentiel n'a cependant été identifié. Par ailleurs, certains équipements industriels qui ne seront plus utilisés feront l'objet de cessions. Enfin, la réalisation de la vente de la société Egima permettrait de libérer les Sicav nanties au profit des banques marocaines qui ont accordé les emprunts à la société (environ 0,2 million d'euros disponible).

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Composée en 2008 de 10 ingénieurs et techniciens dédiés, la direction Recherche, Développement et Industrialisation a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés,...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne,...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- La réalisation de pièces en céramique avec des pistes de 75 μ de large et des vias de 75 μ de diamètre,
- Le développement d'un boîtier pour la protection d'un module d'émission/réception de signaux hauts débits optiques à 40 et 100 Gb/s,
- L'optimisation et le développement des barbotines céramique,
- L'industrialisation du procédé de dorure chimique,
- Le développement d'un boîtier céramique pour application basée sur l'intensification de la lumière,
- L'amélioration des performances des encres de vias et de sérigraphie,
- Le développement du scellement verre-titane,
- La recherche de matériaux pour fiabiliser les systèmes mécatroniques de puissance.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés sous forme de subvention à hauteur de 25 ou 30 % par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Une étude a également été subventionnée par la DGA. Les projets non financés sont pris en charge en totalité par Egide.

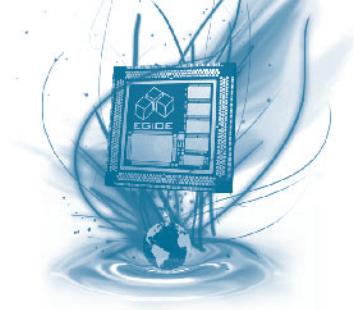
Les dépenses engagées chez Egide SA ainsi que les effectifs dédiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2006	2007	2008
Dépenses de R&D	601 K€	954 K€	1 020 K€
Effectifs (équivalent personne)	5,9	10,0	10,0

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan. Compte tenu du financement partiel des frais de R&D par les pouvoirs publics (comme indiqué ci-dessus), le montant net des dépenses a représenté moins de 5 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2008.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, la société est certifiée ISO 9001:2000 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation).



12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

Après un exercice 2008 en forte amélioration, l'objectif visé pour l'année 2009 était d'atteindre un résultat opérationnel équilibré sur l'année, avec une consommation de trésorerie opérationnelle nulle dès le premier semestre (Excédent Brut d'Exploitation, hors investissements et variation du BFR). La gestion prudente des ressources par trimestre, l'amélioration continue des paramètres industriels de rendement et de productivité et les réorganisations réalisées ou en cours étaient les éléments permettant de disposer des atouts nécessaires pour atteindre cet objectif.

Malheureusement, la société doit évoluer dans un environnement difficile, sur fond de crise économique mondiale, et verra son plan de marche perturbé quant au développement du chiffre d'affaires 2009. Ainsi, les marchés industriels où Egide est présent (avionique civile, automobile et électronique) sont très fortement touchés. Le secteur des télécoms reste très incertain : même si la saturation des réseaux existants est maintenant un fait, la réticence des opérateurs à investir est forte, notamment à cause du contexte économique. Les autres secteurs (militaire, spatial, sécurité) pourraient mieux résister mais ne sont pas pour autant protégés des conséquences de la crise mondiale.

Compte tenu de cette crise, Egide a pris des mesures afin d'anticiper les conséquences qu'elle aura sur la rentabilité de la société. Ainsi, un repositionnement de la filiale Egide USA sur le marché militaire domestique et un transfert de la production des produits télécoms vers le site français ont été décidés, accompagnés d'une réduction significative des effectifs locaux. De même, la filiale marocaine Egima, qui n'était plus adaptée à la stratégie industrielle actuelle du groupe, devrait être cédée à une entreprise spécialisée dans les traitements de surface. Une réduction des effectifs d'Egide UK est également intervenue afin d'anticiper le ralentissement de la demande de composants métalliques moulés. Enfin, tous les contrats à durée déterminée arrivant à échéance n'ont pas été renouvelés chez Egide SA.

Pour le premier semestre 2009, le chiffre d'affaires consolidé (non audité) du groupe Egide s'élève à 11,90 millions d'euros, en baisse de 23 % par rapport au semestre équivalent de l'année précédente. Ce chiffre comprend une vente d'or récupéré sur des composants rebutés pour 0,7 million d'euros. Hors cet élément non récurrent, le secteur militaire et spatial a représenté 56 % des ventes, le secteur industriel 30 % et le secteur des télécoms 14 %, le secteur défense et spatial résistant mieux à la crise que les deux autres secteurs. Egide France représente 60 % du chiffre d'affaires total consolidé, Egide USA 32 % et Egide UK 8 %.

« Bien que notre diversification sur différents secteurs porteurs nous ait permis d'être mieux armés pour faire face à la crise, l'envergure de la récession a néanmoins impacté significativement notre chiffre d'affaires. Cependant, nous devrions constater un ralentissement de cette baisse sur le troisième trimestre et un début de reprise sur le quatrième trimestre. » déclare Philippe Brégi, Président-Directeur général du groupe.

Il ajoute : *« Nous avons poursuivi au second trimestre les mesures nécessaires à la réduction de nos coûts pour nous adapter au niveau d'activité actuel. Ainsi, nous avons réduit nos effectifs de près d'un quart depuis le début de l'année et nous avons poursuivi notre réorganisation industrielle, avec notamment l'arrêt de la production sur le site de Casablanca. Ces mesures, et la cession d'actifs inutilisés, ont permis de maintenir notre trésorerie à un niveau suffisant. Nous travaillons toutefois à la mise en place de mesures complémentaires afin de la renforcer pour faire face à d'éventuels aléas. »*

12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés "High Tech" et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration de la société EGIDE SA s'est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2011
21, Centrale Partners représentée par Monsieur Régis LAMARCHE 9 avenue Hoche, 75008 Paris	Administrateur Depuis le 17/04/2000	30/06/2012
Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN 16 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas	Administrateur Depuis le 16/02/1999	30/06/2011
Monsieur Yves DZIALOWSKI 31 Hodge Road, Princeton, NJ 08540-3011 - USA	Administrateur Depuis le 26/02/2002	19/06/2008 (démission)
Monsieur Antoine Dréan 46 Chemin Hauts de Grisy, 78860 St Nom la Bretèche	Administrateur Depuis le 30/10/2008	30/06/2014

Monsieur Yves Dzialowski a démissionné de son poste d'administrateur, son emploi du temps ne lui permettant plus de remplir sa fonction de manière effective.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du rapport Vienot, Monsieur Zylbersztein est considéré comme administrateur indépendant, car n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise. En date de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009, Monsieur Philippe Brégi détient 12 actions de la société, Monsieur Albert Zylbersztein 1 action et Monsieur Antoine Dréan (conjointement avec la société Tantale SEP) 142 673 actions.

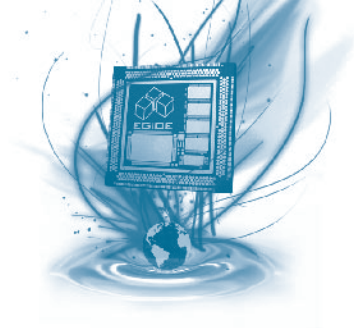
Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société présenté au paragraphe 16.4 – Rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration.

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.



14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante :

- CS = conseil de surveillance
- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2008
Avanex France	Nozay (91)	Président et directeur général	Non
Egide	Trappes (78)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK	Woodbridge (Suffolk)	Président	Oui
Egima	Casablanca - Maroc	Gérant	Oui
Highwave Optical	Lannion (22)	Membre du CS	Non
Phonline Technologies	Besançon (25)	RP d'Avanex France au CA	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

Monsieur Antoine DREAN

Société	Adresse	Poste	2008
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
La Cie Financière 1818	Paris (75)	Censeur	Oui
Mantra Holdings SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Tantale SEP	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Invest SC	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago Manag. Dev. SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui
Triago MEA Ltd.	Dubaï (EAU)	Président	Oui
Triago Europe SA	Paris (75)	Président et directeur général	Oui
Triago Americas Inc.	New York (USA)	Président	Oui
Windigo SARL	Paris (75)	Associé gérant	Oui

Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN

Société	Adresse	Poste	2008
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui

Monsieur Régis LAMARCHE

Société	Adresse	Poste	2008
Almaviva Santé	Marseille (13)	Membre du comité de surveillance	Oui
Averys	Paris (75)	Membre du CS	Non
Centre prothétique W.H.	Marseille (13)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Clinique Aquaviva	Marseille (13)	Vice Président du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Non
Financière Italyc SAS	La Courneuve (93)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Oui
Financière Syreva	Paris (75)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Non
Globalgas	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Robine	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au collège de censeurs	Non
Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Non

21 CENTRALE PARTNERS

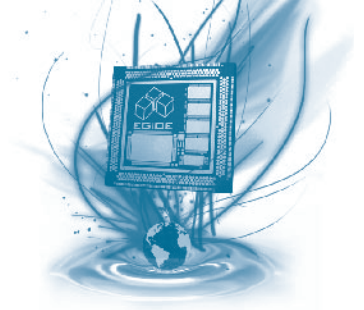
Société	Adresse	Poste	2008
3C Finance	Saint Ouen (93)	Membre du CS	Non
Alltub	Paris (75)	Membre du CS	Non
Allvalv	Marseille (13)	Membre du CS	Oui
Alto Expansion	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Non
Asteel Développement	Neuilly Plaisance (93)	Administrateur	Non
Centre prothétique W.H.	Marseille (13)	Administrateur	Oui
Cothem Développement	Vinay (38)	Membre du CS	Non
Drive Planet	Abrest (03)	Membre du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Financière Aramis	Glos (14)	Membre du CS	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Non
Fin. Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Non
Financière Impala	Barembach (67)	Administrateur	Non
Financière Italyc	La Courneuve (93)	Membre du CS	Oui
Financière Stotzhr	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Verlys	Les Andelys (27)	Membre du CS	Oui
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)	Administrateur	Oui
France Air Holding	Miribel (01)	Membre du CS	Non
Globalgas	Saint Amand les Eaux (59)	Administrateur	Non
Groupe Electropoli	St James (50)	Administrateur	Oui
Harmony	St Pal de Mons (43)	Membre du CS	Non
Jet Multimédia Group	St Didier au Mont d'or (69)	Membre du CS	Oui
Le Goût de la Vie	Paris (75)	Administrateur	Non
Le Public Système	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Meccano	Clichy (92)	Administrateur	Oui
Robine	Saint Amand les Eaux (59)	Membre du collège de censeurs	Non
Safig	St Ouen (93)	Administrateur	Non
SFTF Interflora	Paris (75)	Administrateur	Oui
Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)	Administrateur	Oui
The Nomad Company	Clichy (92)	Membre du CS	Non
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)	Membre du CS	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer. Il est également précisé que par jugement en date du 13 décembre 2005, le Tribunal de Grande Instance à compétence commerciale de Guingamp a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SA Highwave Optical Technologies, dont Philippe Brégi était membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles 21 Centrale Partners ou Monsieur Régis Lamarche détenaient un mandat et mises en redressement judiciaire au cours des 5 dernières années sont les suivantes :

- Intrason : redressement judiciaire prononcé le 16 octobre 2003 ; conversion en liquidation judiciaire le 18 décembre 2003,
- Le Goût de la Vie : dissolution anticipée et liquidation amiable par l'AGE du 25 juin 2004 ; clôture des opérations de liquidation le 22 décembre 2005.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.



15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2008 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans le tableau ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Administrateurs	Rémunération nette	Avantage en nature	Jetons de présence	Total 2008	Total 2007
Philippe Brégi	123 461,68 €	4 150,80 €	-	127 612,48 €	127 842,74 €
Albert Zylbersztein	-	-	8 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €
Yves Dzialowski	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21 Centrale Part.	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	-
Antoine Dréan	-	-	-	-	-

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2007 et 2008 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2007 et en 2008. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président - directeur général qui, au 31 décembre 2008, est titulaire de 20 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président Directeur général.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 11 856 euros hors taxes.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes sociaux et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.14).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe aucun comité d'aucune sorte au sein de la société Egide.

16.4 Rapport du président sur le contrôle interne

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille et de sa structure, l'entreprise ne se réfère à un aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises et applique uniquement les dispositions légales en la matière. Cependant, en ce qui concerne la politique de rémunération des mandataires sociaux, le conseil d'administration respecte depuis de nombreuses années les principales dispositions énoncées dans le code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef d'octobre 2008.

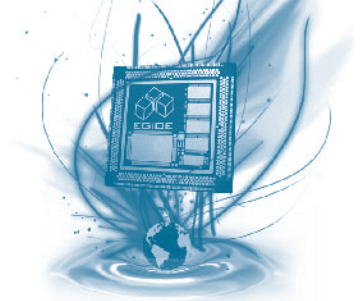
16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le conseil d'administration se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, sur convocation de son président. Compte tenu de la taille de la société et du nombre d'administrateurs, aucun règlement intérieur autre que les statuts n'a été rédigé pour fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Chaque administrateur participe à l'ensemble des délibérations, aucun comité d'aucune sorte n'ayant été créé spécifiquement. Il reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.



Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de 21 Centrale Partners. Les membres du comité d'entreprise assistent régulièrement aux conseils. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois ; dans le courant de l'année 2007, il s'était également tenu 6 réunions du conseil d'administration.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2008, il a été alloué la somme totale de 18 000 euros au titre des jetons de présence, à répartir entre chaque administrateur bénéficiaire.

Aucuns éléments particuliers ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au Directeur Général (mandataire social sans contrat de travail), celle-ci étant uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter.

En plus de cette rémunération, le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature. Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise.

En matière d'options de souscription d'actions, le Directeur général bénéficie du même régime que les autres salariés bénéficiaires. Pour mémoire, le nombre d'options attribuable ne peut dépasser 5 % des actions composant le capital social de la société ; en date du présent document, le Directeur général est titulaire de 40 767 options de souscription d'actions, soit 3,17 % du capital (20 767 attribuées en avril 2005 et 20 000 attribuées en mars 2009).

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le Directeur Général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros, autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

16.4.2 Procédures de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne publié en 2006 par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

16.4.2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'activité de l'entreprise

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2000 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (réunissant le directeur général et les directeurs qualité et environnement, commercial, R&D, production et financier) ou lors des revues de direction.

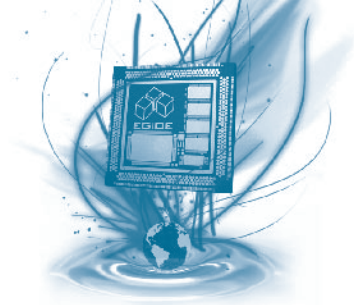
Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualité et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les actions décidées à cette occasion sont intégrées dans un plan d'amélioration (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.



16.4.2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière

16.4.2.3.1 Périmètre et organisation générale

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2000 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement.

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. La direction générale d'Egide SA se rend au moins une fois par an sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egide UK : la société possède sa propre structure comptable et financière. La gestion quotidienne en est assurée par la responsable comptable qui dépend directement du directeur de la filiale. Elle a en charge la tenue journalière de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient également en support quand cela est nécessaire et se rend sur place deux fois par an. La direction générale d'Egide SA se rend au moins une fois par an sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egima : la société utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en est assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, qui en outre reste seule décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Un collaborateur salarié de la filiale assure néanmoins sur place l'interface entre le cabinet comptable et les services d'Egide SA.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide.

Chez Egide SA, les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par le service financier s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique des stocks,
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Le responsable du système d'informations s'assure par ailleurs que la société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

16.4.2.3.2 Rôle de la direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques)
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes.

16.4.2.3.3 Rôle du conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

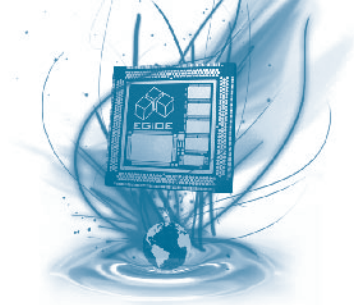
Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives. Compte tenu de la taille du conseil d'administration (4 administrateurs dont le président qui est également directeur général), il n'est pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit.

16.4.2.3.4 Revue et diffusion de l'information financière

L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial, directeur industriel, directeur qualité et environnement, directeur R&D et directeur financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiales et consolidé. Ces éléments sont également



comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats des filiales est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Egide USA et Egide UK sont seules concernées, car la filiale Egima dépendant de la France est revue en comité de direction. Lors de ces conférences, les directeurs respectifs des filiales présentent au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite partiellement repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale. Le support utilisé est de type Powerpoint et le format a été harmonisé entre les deux filiales depuis le 1er janvier 2009.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, les commandes enregistrées et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, événements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels sociaux et consolidés. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les documents papiers peuvent être obtenus au siège social de l'entreprise.

16.4.2.3.5 Analyse et maîtrise des risques

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. Il n'existe pas de processus dédié ni, compte tenu de la structure et la taille de la société, d'organisation spécifique mise en place.

Le comité de direction prend directement en charge les analyses de risques sur la base des informations communiquées par les différents services de la société. La direction générale en assure le traitement, la résolution et la diffusion auprès du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. Les principaux facteurs de risques identifiés sont par ailleurs présentés dans un chapitre dédié du document de référence qui est émis chaque année et déposé à l'AMF.

16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

«Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE S.A. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernance d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

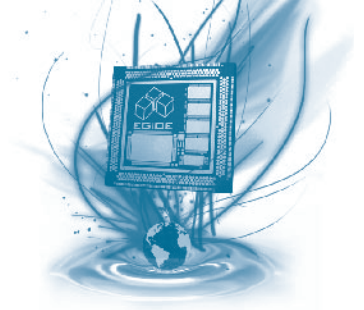
Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L 225-37 du Code de commerce.

Neuilly sur Seine et Paris, le 4 juin 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»



16.6 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 6 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). Jusqu'à sa cession, la filiale marocaine Egima sera dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction actuelle	Entré le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	26/04/2005
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur de Egide USA	29/12/2000
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur de Egide UK	01/07/2002
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	01/10/1990
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur financier	09/06/1992
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur commercial et support technique	03/08/1992
Monsieur Michel MASSIOT 8 Résidence Le Tilleul, 26130 Saint Paul Trois Châteaux	Directeur R&D	05/01/2007
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur industriel (production et achat)	19/12/1994

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président - directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale composants optiques du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en Ile-de-France.

Monsieur Jim COLLINS est "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président .

Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1er juillet 2002.

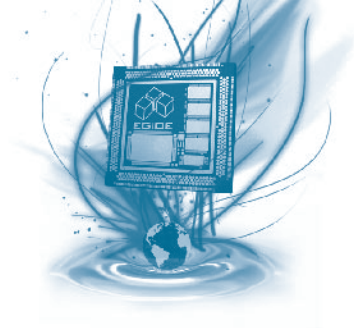
Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1er juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Michel MASSIOT est ingénieur physicien INSA. Après avoir occupé différentes positions de direction dans des sociétés spécialisées en céramique industrielle, il a rejoint le groupe Egide en début d'année 2007. Il est membre du comité directeur de l'IMAPS France et expert auprès de la Commission européenne.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.



17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2006	2007	2008
Administration et commercial	30	30	29
Production, qualité et R&D	403	361	346
Total	433	391	375

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2006	2007	2008
Egide Trappes et Bollène	228	174	198
Egide USA	106	111	103
Egide UK	29	35	35
Egima	70	71	39
Total	433	391	375

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2006	2007	2008
Contrats à durée déterminée	133	54	49
Contrats à durée indéterminée	298	334	320
Apprentis	2	3	6
Total	433	391	375

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- aux commerciaux en fonction de leurs résultats,
- à tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

A l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mai 2009, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 56 115 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 4 100 options, celles des salariés d'Egide UK de 3 220 options et celles des salariés d'Egima de 200 options.

A l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 40 767 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 et le 5 mars 2009 (voir plans n° 4.1 et n° 5.2 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 mai 2009 :

Numéro du plan	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Total
Assemblée générale du Conseil du	29/06/2001 26/06/2002	29/06/2001 28/04/2003	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 15/01/2007	20/06/2007 24/07/2007	20/06/2007 05/03/2009	
Nombre d'actions initial	11 300	1 398	20 000	4 900	5 400	26 624	69 622
- dont au mandataire social	0	0	20 000	0	0	20 000	40 000
- dont aux 10 premiers salariés	9 500	1 398	0	4 500	3 800	4 124	23 322
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	11 596	1 453	20 767	4 900	5 400	26 624	70 740
Date de départ d'exercice	26/06/2004	28/04/2005	26/04/2007	15/01/2009	24/07/2009	05/03/2011	
Date de fin d'exercice	25/06/2009	27/04/2010	25/04/2012	14/01/2014	23/07/2014	04/03/2016	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 3.1, 3.2, 4.4, 5.1 et 5.2) ou 500 actions (n° 4.1) Salariés Egide SA et Egide UK Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice. Salariés Egide USA (plan 3.1 uniquement) Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice Mandataire social Cession du plan n° 5.2 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat						
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	29,74 €	31,15 €	27,83 €	5,79 €	
Nombre d'options souscrites	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	5 778	727	0	200	400	0	7 105
Nombre restant à lever	5 818	726	20 767	4 700	5 000	26 624	63 635

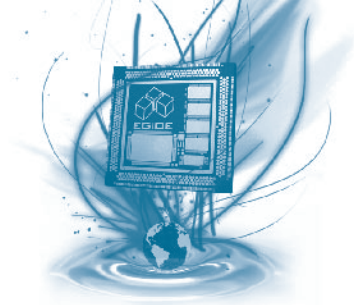
* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.

Au cours de l'exercice 2008, aucune option de souscription n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit être lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les options sont automatiquement perdues. Ainsi, au cours de l'exercice 2008, un certain nombre d'options de souscription ont ainsi été perdues par leurs bénéficiaires :

- **Plan n° 4.3** : 10 000 options ont été annulées de plein droit, la condition de réalisation de l'objectif fixé n'ayant pas été satisfaite (plan éteint en totalité).
- **Plan n° 4.4** : un salarié titulaire de 200 options a quitté la société.
- **Plan n° 5.1** : deux salariés titulaires de 200 options chacun ont quitté la société.

Un total de 10 600 options de souscription a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires au cours de l'exercice 2008 ; leur caducité a été constatée par le conseil d'administration.



Le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 64 306 options attribuables au 31 mars 2009), il reste donc un solde disponible de 671 options, soit 0,05 % du capital. A cette même date, les 63 635 options non exercées représentent une dilution potentielle de 4,95 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité d'Egide SA

Les informations sociales relatives à Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2008 sont les suivantes :

Effectif total

Au 31 décembre 2008, l'effectif total d'Egide SA était de 198 personnes, dont 20 basées à Trappes au siège social et 178 sur le site de Bollène. Depuis le 23 décembre 2008, il n'y a plus de personnel détaché dans la filiale Egima. L'effectif moyen de l'exercice a été de 183 personnes.

Recrutements

Au cours de l'année 2008, la société a procédé à l'embauche de 36 personnes en CDD (principalement des postes d'opérateurs), 16 en CDI (dont 10 conversions de CDD en CDI et 6 embauches directes de techniciens ou d'ingénieurs) et 6 en contrat d'apprentissage. Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Une procédure de licenciement a été engagée au cours de l'année 2008. Elle a concerné une salariée en longue maladie (d'origine non professionnelle), dont l'état de santé ne lui permettait plus d'assurer son poste ni au sein de la société, ni au sein de ses filiales.

Heures supplémentaires

Sur l'exercice 2008, un total de 27 280 heures supplémentaires sur le site de Bollène et 2 753 heures sur le site de Trappes ont été payées pour faire face à des surcroîts d'activité.

Main d'œuvre extérieure à la société

En début d'année, Egide a fait appel à une société d'intérim (480 heures) pour faire face à un surcroît de travail.

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Egide emploie 4 salariés à mi-temps et 18 personnes à temps partiel (4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire).

Absentéisme

En dehors des absences pour maladie ou maternité, rémunérées ou non, l'entreprise ne constate pas d'absentéisme particulier. En 2008, 27 087 heures d'absence ont été constatées, principalement imputables à des congés longue maladie.

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2008 a été de 5 112 567 euros, dont 1 037 013 euros pour le site de Trappes et 4 075 554 euros pour le site de Bollène. L'augmentation moyenne des salaires de l'exercice a été d'environ 2,5 %.

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Aucun salarié n'est payé au rendement.

Charges sociales

Le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2008 est de 2 024 047 euros, soit 39,6 % de la masse salariale brute. Le montant des charges sociales salariales assises sur les salaires versés en 2008 est de 1 089 248 euros (soit 21,3 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé en 2007 entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2008.

Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel d'atelier soit majoritairement féminin, il n'y a aucun poste au sein de l'entreprise qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2006. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise, Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leur personnel. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il existe de structure particulière pour cela.

Le 28 janvier 2009, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) a désigné un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Ainsi, pour la négociation annuelle des augmentations salariales pour l'exercice en cours, le SPEA se substituera au comité d'entreprise jusque là partie prenante.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni 4 fois à Bollène au cours de l'exercice 2008. La société a été amenée à constater 9 accidents non graves de travail ayant touché des salariés. Elle n'a par contre pas enregistré de maladie professionnelle durant cette année.

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

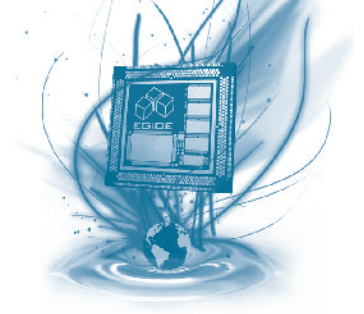
Site de Trappes	Taux : 1,07 %	Cotisation : 10 910 €
Site de Bollène	Taux : 2,16 %	Cotisation : 87 034 €

Formation

En 2008, Egide a engagé un total de 31 673 euros au titre de la formation, interne et externe. Le nombre d'heures de formation utilisées en 2008 dans le cadre du droit individuel à la formation est non significatif au regard du nombre d'heures (environ 3 500 heures) acquises par les salariés d'Egide SA.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide emploie directement sur le site de Bollène 13 salariés, reconnus handicapés (non moteur). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.



Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, la société propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé. En 2008, la société a ainsi engagé 139 014 euros au titre des tickets restaurant et 38 618 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle.

Par ailleurs, Egide alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 60 875 euros pour l'exercice 2008, soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2008, Egide SA a enregistré dans ses charges 30 466 euros payés aux sociétés d'intérim et 6 841 euros aux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,7 % de la masse salariale annuelle.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide entre en contact avec les antennes locales de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail (restaurant utilisé pour les repas d'affaires). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales basées aux Etats Unis, en Angleterre et au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays. A l'exception d'un ingénieur français détaché au Maroc, l'ensemble du personnel est local. Fin 2008, cet ingénieur a été comme prévu réintégré sur le site de Bollène ; il a été remplacé par une embauche marocaine.

Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, le directeur de l'usine, qui est français (le même que celui du site de Bollène), applique dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes.

La majorité des fournisseurs travaillant avec Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 30 juin 2009	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	2 512	0,20 %	5 024	0,34 %
FCPR 21 Développement	126 471	9,83 %	252 942	17,19 %
21 Esenga FCPR	90 681	7,05 %	135 129	9,19 %
Actionnaires agissant de concert *	217 152	16,88 %	388 071	26,38 %
Public (titres au porteur)	1 052 514	81,84 %	1 052 514	71,55 %
Public (titres au nominatif)	13 944	1,08 %	23 456	1,73 %
Public	1 066 458	82,92 %	1 077 970	73,28 %
TOTAL	1 286 122	100,00 %	1 471 065	100,00 %
BSA exercés depuis le 1er janvier 2009	0		0	
Total coté en circulation à Euronext	1 286 122		1 471 065	

* avis CMF n° 202C1661 du 17 décembre 2002 concernant les fonds FCPR 21 Développement et 21 Esenga FCPR

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

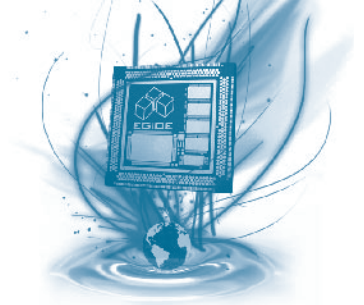
18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2008 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
FCPR 21, Développement	x					x		
21 Esenga FCPR	x	x						
<i>21 Développement et 21 Esenga agissant de concert</i>					x			x
Monsieur Antoine Dréan		x	x					
Optigestion		x	x					
Compagnie financière Sopalia	x							

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 % du capital.

Aucun actionnaire ne détient plus de 33 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



En date du 4 novembre 2008, Monsieur Antoine Dréan agissant de concert avec la SEP Tantale a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi à la hausse, par suite d'acquisition de titres sur le marché, le seuil de 10 % du capital de la société. Il a par ailleurs déclaré qu'il ne s'interdisait pas d'accroître sa participation dans Egide dans les douze mois suivants mais qu'il n'envisageait pas une prise de contrôle de la société.

En date du 11 décembre 2008, la société Optigestion a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % du capital de la société suite à l'acquisition d'actions sur le marché dans le cadre de son activité de société de gestion de portefeuille et d'OPCVM.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 30 juin 2009, 187 375 actions inscrites au nominatif (dont 170 919 détenues conjointement par 21 Centrale Parners et 21 Esenga) bénéficient ainsi d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2008 et préalablement autorisées

- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £350 000 dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque Lloyds et à hauteur de £65 000 dans le cadre d'un emprunt souscrit par Egide UK auprès de la banque Lloyds (conseil d'administration du 18 avril 2008)
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA avec la société 4 Washington Street Investment LLC à hauteur des sommes dues par Egide USA au titre dudit contrat (conseil d'administration du 16 octobre 2008)
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage ou équivalent entre Egide USA et la société Keltic amenée à remplacer la société CIT à hauteur des sommes dues par Egide USA au titre dudit contrat (conseil d'administration du 16 octobre 2008)

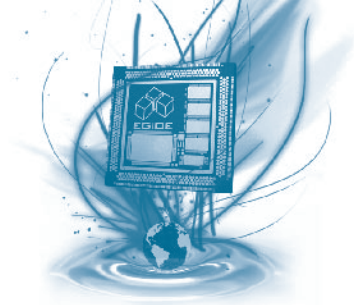
Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005)
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005)
- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005)
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 2 mai 2002 et du 14 octobre 2002)
- Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'un crédit moyen terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 26 juin 2002)
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001)
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003)
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 9 novembre 2004)

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £300 000 dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque HSBC (conseil d'administration du 30 mars 2007)
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA à hauteur d'un montant maximum de \$ 1 500 000 dans le cadre de la souscription par Egide USA d'un emprunt auprès de la société Pinecrest National Funding LLC (conseil d'administration du 20 septembre 2007)

Il est précisé que le conseil d'administration du 21 avril 2009 a décidé qu'à compter du 1er janvier 2009, le taux de rémunération des comptes courants entre Egide SA et ses filiales serait ramené de 4 % à 3 % l'an.



19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

«Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage et d'un emprunt entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme d'un accord d'affacturage, la banque Lloyds a accordé à Egide UK Ltd. une avance, basée sur son encours client, d'un montant maximum de £ 350 000. Dans ce cadre, la banque HSBC a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale à hauteur de cette avance.

Dans le cadre d'un emprunt contracté par Egide UK Ltd. auprès de la banque Lloyds, celle-ci a demandé à Egide SA de garantir sa filiale à hauteur de £ 65 000.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 18 avril 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

1.2 - Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc. avec la société 4 Washington Street Investments LLC

Nature et objet : Dans le cadre de ce contrat de bail, la société 4 Washington Street Investments LLC, en qualité de bailleur, a demandé à votre société de se porter garante de sa filiale locataire, à concurrence des sommes dues par Egide USA Inc. au titre dudit contrat de bail, sans limitation de montant, représentant au maximum, au titre des loyers, la somme de 2 438 878 USD.

Cette garantie intervient dans le cadre de l'opération de cession de l'ensemble immobilier américain, vendu par la société Egide USA Inc. à la société 4 Washington Street Investments LLC pour un montant de 2 millions de dollars US.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

1.3 - Convention de garantie de votre société en faveur d'Egide USA dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement entre Egide USA Inc. et la société Keltic

Nature et objet : Le contrat d'affacturage antérieurement mis en place, en mars 2007, entre la société CIT et la société Egide USA Inc., s'est terminé à la fin du mois de novembre 2008, à la demande de la société CIT.

Au mois de décembre 2008, un contrat de financement a été signé entre Egide USA Inc. et la société Keltic (cession de créances à la société Keltic et financement du stock).

Egide S.A. s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de ce contrat de financement pour sa filiale Egide USA Inc. Le montant maximum cautionné s'élève au 31 décembre 2008 à 1,75 millions de dollars, soit 1,26 millions d'euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2008, le solde du compte courant s'élève à 876 671 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 33 247 €.

2.2 - Convention de compte courant entre la société Egima SARL et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima. Au 31 décembre 2008, le solde du compte courant s'élève à 8 851 252 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 327 901 €.

2.3 - Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américaine Egide USA Inc. Au 31 décembre 2008, le solde du compte courant s'élève à 1 143 250 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 38 035 €.

2.4 - Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide USA Inc., Egima SARL et Egide UK Ltd

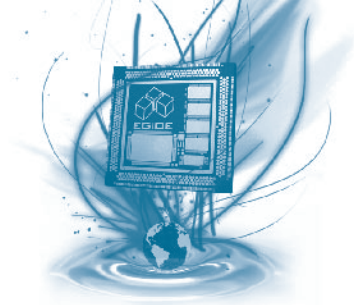
Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide USA Inc., à sa filiale de droit marocain Egima SARL et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 2 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima SARL et Egide USA Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le montant facturé par Egide S.A. à Egide USA Inc. s'est élevé à 48 952 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egima SARL s'est élevé à 213 159 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 15 343 €.

2.5 - Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'un crédit à moyen terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Nantissement d'un portefeuille de Sicav au profit du Crédit Lyonnais, pour un montant à l'origine de 1 420 040 €, en contrepartie de la garantie donnée par le Crédit Lyonnais au Crédit du Maroc (à échéance du 15/01/2010) suite à un prêt de 14 600 000 dirhams accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt a été accordé le 28 janvier 2003 pour une durée initiale de 7 ans, dont un an de franchise en capital.



Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser ; cette opération permet de libérer une Sicav nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une Sicav nantie. Au 31 décembre 2008, le solde du gage est de 336 249 € pour un solde d'emprunt restant à rembourser de 329 092 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 26 juin 2002.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.6 - Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima SARL

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2008 s'élève à la contrevaleur de 654 097 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.7 - Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima SARL

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 63 965 € au 31 décembre 2008.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.8 - Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 9 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 3 453 € sur l'exercice 2008.

3 – Personne concernée

Monsieur Philippe Brégi, président directeur général de votre société est également chairman de la société Egide UK Ltd., gérant de la société Egima, chairman et chief executive officer de la société Egide USA Inc.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juin 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

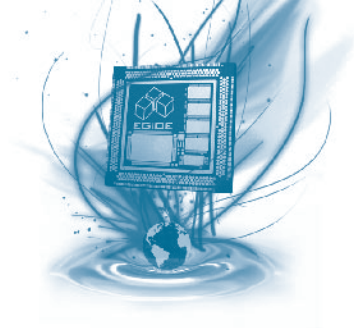
20.1 Informations financières historiques (2006 et 2007)

Les états financiers consolidés et sociaux des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du :	Document de référence 2006 n° D07-0562 du 6 juin 2007	Document de référence 2007 n° D08-0541 du 7 juillet 2008
Comptes consolidés et annexes	Pages 57 à 75 (§ 20.3.1)	Pages 61 à 78 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Pages 96 et 97 (§ 20.4.1)	Page 99 (§ 20.4.1)
Comptes sociaux et annexes	Pages 75 à 95 (§ 20.3.2)	Pages 79 à 98 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Pages 97 et 98 (§ 20.4.2)	Pages 100 et 101 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant



20.3 Etats financiers 2008

20.3.1 Etats financiers consolidés

20.3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2008	Valeurs nettes au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	4.3	3	6
Immobilisations corporelles	4.3	3 017	5 484
Immobilisations financières	4.3	138	22
Autres actifs non courants	4.4	400	826
Actifs non courants		3 558	6 338
Stocks	4.5	5 350	5 091
Clients et autres débiteurs	4.6	7 541	6 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	1 196	1 416
Autres actifs courants	4.8	179	360
Actifs courants		14 266	13 669
TOTAL ACTIF		17 824	20 007

PASSIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs au 31/12/2008	Valeurs au 31/12/2007
Capital apporté	4.9	12 861	12 861
Primes liées au capital social		349	355
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		(4 010)	1 871
Résultat de l'exercice		(2 263)	(6 141)
Ecart de conversion		(1 860)	(1 933)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		5 480	7 415
Provisions non courantes	4.10	215	253
Dettes financières à plus d'un an	4.11	682	995
Passifs non courants		897	1 248
Provisions courantes	4.10	0	16
Dettes financières à moins d'un an	4.11	4 031	4 207
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11	7 416	7 121
Passifs courants		11 447	11 344
TOTAL PASSIF		17 824	20 007

20.3.1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires		29 847	26 170
Achats consommés		(13 853)	(12 936)
Var. stocks de produits finis & en cours		(96)	92
Charges de personnel		(12 093)	(12 261)
Charges externes		(4 664)	(4 873)
Impôts et taxes		(554)	(577)
Amort. & dépr. des immobilisations	4.3	(1 128)	(1 178)
Dotations et reprises de dépr. & provis.	4.5, 6, 10	(30)	6
Autres produits et charges opérationnels		865	148
Résultat opérationnel	4.13	(1 706)	(5 410)
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	4.14	44	69
Coût de l'endettement financier brut	4.14	(520)	(431)
Coût de l'endettement financier net	4.14	(476)	(362)
Autres produits et charges financiers	4.14	(76)	(370)
Impôt sur le résultat	4.12	(4)	0
Résultat de l'exercice		(2 263)	(6 141)
Part du Groupe		(2 263)	(6 141)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)		(1,76)	(4,78)
Résultat dilué par action (en €)		(1,76)	(4,78)

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

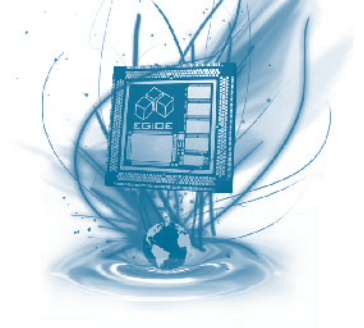
(En K€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/07	1 285 831	12 858	4 532	3 284	(2 029)	(5 064)	13 581
Variation du capital de la société mère (1) (2)	288	3	6				8
Affectation du résultat de l'exercice 2006 (3)			(4 183)	(881)		5 064	0
Résultat consolidé de l'exercice				114		(6 141)	(6 141)
Options de souscription d'actions					97		114
Variation de l'écart de conversion							97
Situation au 31/12/07	1 286 119	12 861	355	2 517	(1 933)	(6 141)	7 659
Variation du capital de la société mère	3						0
Affectation du résultat de l'exercice 2007			(6)	(6 136)		6 141	0
Résultat de l'exercice				11		(2 263)	(2 263)
Options de souscription d'actions					73		11
Variation de l'écart de conversion							73
Situation au 31/12/08	1 286 122	12 861	349	(3 608)	(1 860)	(2 263)	5 480

(1) Le report à nouveau créditeur de 586 k€ présenté antérieurement dans la colonne « Primes » a été reclassé dans la colonne « Réserves légale et consolidées »

(2) Les réserves consolidées sont augmentées de 244 k€ dans le but de corriger une erreur d'évaluation du stock de matières premières chez Egide SA

(3) La perte de l'exercice 2006 (4 915 k€) affectée antérieurement dans la colonne « Primes » a été reclassée à hauteur de 733 k€ dans la colonne « Réserves légale et consolidée », conformément aux dispositions de la 3ème résolution de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 (affectation du résultat 2006)

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.



20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en K€, normes IFRS)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net des sociétés intégrées	(2 263)	(6 141)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (1)	1 042	1 211
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles & corporelles	(808)	(2)
- autres	255	(123)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		
- (augmentation) / diminution des stocks	(258)	218
- (augmentation) / diminution des créances clients	(200)	309
- (augmentation) / diminution des autres créances	(164)	2 159
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	191	6
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	39	193
- augmentation / (diminution) des autres dettes	192	419
Flux de trésorerie liés à l'activité	(1 974)	(1 751)
Acquisitions d'immobilisations	(344)	(789)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	2 333	7
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	1 989	(782)
Augmentations de capital en numéraire	0	3
Variation des autres fonds propres	0	6
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	64	1 030
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit-bail	(1 582)	(377)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	1 030	(687)
Variation de nantissement de sicav	253	235
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(236)	210
Variation de trésorerie	(221)	(2 323)

(1) Hors dépréciations sur actif circulant.

(2) En valeurs nettes.

	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie de clôture *	1 190	1 405
Trésorerie d'ouverture *	1 406	3 745
Incidence des variations de cours des devises	(5)	17
Variation de la trésorerie	(221)	(2 323)

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2008 et réglées au début du semestre suivant se sont élevées à 494 k€ et à 394 k€ au titre de décembre 2007 réglées début 2008.

* Pour information, les montants de trésorerie au 31/12/2008 et 31/12/2007 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 196	1 416
Découverts bancaires et intérêts courus	(6)	(11)
Trésorerie dans le tableau de flux	1 190	1 405

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2008, dont le total du bilan est de 17 824 k€, et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 2 263 k€ arrêtée par le conseil d'administration du 21 avril 2009.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (k€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2008. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2008. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 31 décembre 2008. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.

Les impacts de l'application d'IFRS 7 ont été traduits dans les paragraphes 20.3.1.5.3.2, 20.3.1.5.3.4 et 20.3.1.5.3.11. L'amendement IAS 1 n'a eu aucun impact sur la présentation des états financiers. IFRIC 7, 8, 9 et 10 n'ont pas eu d'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

20.3.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Trappes (Yvelines)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100%	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge - Suffolk (Grande Bretagne)	100%	Intégration globale	01/06/2002

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

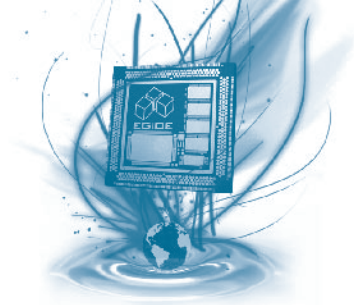
20.3.1.5.2.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du Groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.



La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre du plan stratégique d'Egide, sa réalisation nécessitant la mise en œuvre effective et en temps utile des cessions d'actifs envisagées, Egide constate que sa situation de trésorerie pourrait se tendre mais prévoit néanmoins de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement n'a pas tenu compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations du groupe Egide. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- Les sociétés Egide SA et Egima
- La société Egide USA Inc
- La société Egide UK Ltd

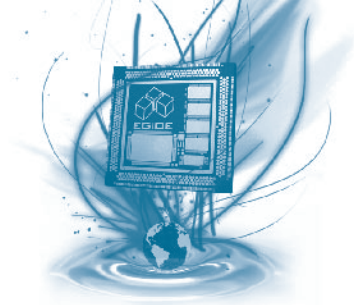
En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.3.1.5.3.7 Immobilisations acquises par voie de location-financement

Conformément à IAS 17, les contrats de location-financement sont retraités et inscrits dans les comptes consolidés. Les biens correspondants sont inscrits à l'actif du bilan, en contrepartie, une dette figure au passif. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue du bien concerné (cf. durées indiquées au paragraphe 20.3.1.5.3.5.).

20.3.1.5.3.8 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.



Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième année sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du Groupe.

20.3.1.5.3.9 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

20.3.1.5.3.10 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.3.11 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.3.12 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.13 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.14 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Age de début de carrière : 18 ans
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2,5 %,
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2003-2005
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,82 % (taux OAT 10 ans)
- Les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc....) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.3.15 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.3.16 Options de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2008.

20.3.1.5.3.17 Affacturage

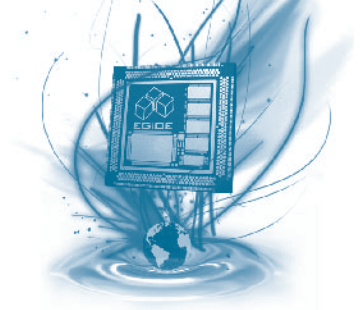
Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1er semestre 2006, Egide USA Inc et Egide UK Ltd depuis le 1er trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif du bilan. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée. Le groupe affacture actuellement environ 85 % de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances exports prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 k€. Cette limite n'était pas appliquée au 31 décembre 2008 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un en-cours plus important.

20.3.1.5.3.18 Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.



20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, le groupe détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

De même, ces hypothèses et estimations d'activité ont un impact très significatif sur la trésorerie attendue de l'exploitation d'Egide. Le niveau de trésorerie attendu par Egide pour faire face à ces échéances des 12 mois à venir, tel que mentionné au paragraphe 20.3.1.5.3.1 ci-dessus, est donc conditionné par la bonne réalisation de ces prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité.

20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (70 %), l'Amérique du nord représentant 40 % du total des ventes du groupe. Le maintien d'un dollar faible face à l'euro en 2008 a continué de réduire le chiffre d'affaires du groupe. Cependant, 31 % de ce chiffre d'affaires est libellé en dollars et réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisée par la société française Egide SA, soit 11 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2008.

Les recettes en dollars américains reçues par Egide SA sont utilisées pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2008, les encaissements en dollars ont cependant été très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage a entraîné des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de l'achat de dollars américains car les recettes ne couvrent pas les dépenses à régler dans cette monnaie. Aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change en dirhams. La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est majoritairement libellé en livres sterling. Le chiffre d'affaires global d'Egide UK ne représente cependant que 8 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de "défaut".

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. En décembre 2008, Egide USA Inc a signé un contrat de financement avec la société Keltic, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 3,50 % (avec un taux plancher de 7,50 %). Le contrat d'affacturage mis en place chez Egide UK en 2007 auprès de la banque HSBC a été remplacé par un contrat identique auprès de la Lloyds ; le taux d'intérêt est le taux de base + 1,75 %. Enfin, un financement moyen terme de £ 65 000 a été obtenu par Egide UK auprès de la Lloyds, au taux de base + 2,25 %.

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Voir § 20.3.1.5.3.1.

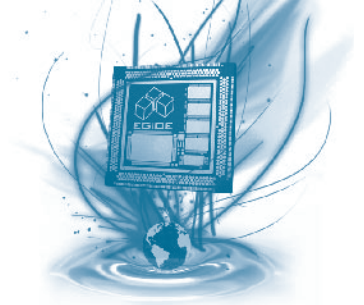
20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2008 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

La variation des valeurs brutes des immobilisations s'analyse comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2007	Variation de change	Valeur au 31/12/2007 au cours du 31/12/2008	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, vir., reprises	Entrée de périmètre	Valeur au 31/12/2008
Autres immobilisations incorporelles							
Valeur brute	351		351				351
- amortissements	(345)		(345)	(3)			(348)
- dépréciations							
Valeur nette	6		6	(3)			3
Total immobilisations incorporelles	6		6	(3)			3
Terrains & agencements							
Valeur brute	786	25	811		650		161
- amortissements	(86)	(3)	(89)	(3)	(66)		(27)
- dépréciations	(59)		(59)		(58)		0
Valeur nette	641	22	663	(3)	526		134
Constructions							
Valeur brute	3 773	41	3 814	11	1 505		2 320
- amortissements	(998)	(10)	(1 008)	(131)	(462)		(677)
- dépréciations	(137)		(137)		(34)		(104)
Valeur nette	2 638	31	2 669	120	1 009		1 539
Install. techniques & outillage industriel							
Valeur brute	17 359	68	17 427	149	211		17 365
- amortissements	(12 420)	114	(12 534)	(898)	(184)		(13 247)
- dépréciations	(2 824)		(2 824)	(238) *			(3 062)
Valeur nette	2 115	46	2 069	(987)	(27)		1 055
Autres immobilisations corporelles							
Valeur brute	2 182	14	2 196	17	8		2 206
- amortissements	(1 858)	(8)	(1 866)	(121)	(46)		(1 941)
- dépréciations	(251)		(251)		(238) *		(14)
Valeur nette	73	6	79	(104)	276		251
Immob. corp. encours, av. & acptes							
Immob. corporelles encours	17		17	21			38
Avances et acomptes	0		0				0
Total	17		17	21			38
Total immobilisations corporelles	5 484	13	5 497	(1 193)	1 286		3 017

* La dépréciation résultant de l'application d'IAS 36 avait été comptabilisée à tort sur le compte « Autres immobilisations corporelles ». Elle est transférée sur le compte « Installations techniques et outillage industriel ».



Egide SA a procédé le 5 mars 2008 à la levée de l'option d'achat pour le crédit-bail immobilier portant sur le bâtiment de son siège social à Trappes. Dans le même temps, la société a vendu le terrain et le bâtiment à la SCI Floria pour un prix de vente de 1 000 k€. La valeur nette comptable de l'ensemble immobilier à la date de l'opération représentait 718 k€. Egide USA Inc. a vendu le 20 octobre 2008 le bâtiment de son usine de Cambridge pour une valeur de 2 000 k\$. La valeur nette comptable de l'ensemble immobilier à la date de l'opération représentait 805 k\$. Le résultat de cession correspondant apparaît dans les autres produits opérationnels du compte de résultat.

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne amortissements et dépréciations des immobilisations du résultat opérationnel.

L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 k€ au 31 décembre 2005, compte tenu du niveau de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2008 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée et le niveau de dépréciation a été maintenu.

Cette dépréciation ayant porté pour partie sur les actifs immobiliers du groupe, les cessions intervenues au cours de l'exercice 2008 ont conduit à en reprendre 92 k€, ramenant le montant de la dépréciation à 3 180 k€.

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2007	Variation de change	Valeur au 31/12/2007 au cours du 31/12/2008	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements reprises	Entrée de périmètre	Valeur au 31/12/2008
Immobilisations financières							
Prêts et autres immob. financières	22		22	116			138

La conclusion de contrats de location pour les bâtiments d'Egide SA et Egide USA Inc. a entraîné le versement de dépôt de garantie.

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les actifs désignés dans cette rubrique sont les suivants :

Montants en K€	Valeur nette au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007
Crédit d'impôt recherche d'Egide SA		173
Sicav nanties par Egide SA en garantie d'un emprunt souscrit par Egima au Maroc	400	653
Total	400	826

Le Crédit d'Impôt Recherche d'Egide SA existant au 31 décembre 2007 a été totalement remboursé en février 2009, et le remboursement du crédit 2008 a été demandé en mars 2009. Ces créances sont donc présentées dans le poste « Créances clients et autres débiteurs » au 31 décembre 2008.

20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2007	Variation de change	Valeur au 31/12/2007 au cours du 31/12/2008	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2008
Ma. premières & approvisionnements						
Valeur brute	8 360	36	8 396		428	7 968
- dépréciations	(4 911)	(36)	(4 947)	(51)	(585)	(4 412)
Valeur nette	3 449	0	3 449	(51)	(157)	3 556
Encours						
Valeur brute	1 397	11	1 408	26		1 434
- dépréciations	(10)		(10)	(9)	(14)	(6)
Valeur nette	1 387	11	1 398	17	(14)	1 428
Produits finis						
Valeur brute	1 424	3	1 427	3		1 430
- dépréciations	(933)		(933)	(161)	(21)	1 073
Valeur nette	491	3	494	(158)	(21)	357
Marchandises						
Valeur brute	65		65	3		68
- dépréciations	(57)		(57)	(2)		(59)
Valeur nette	8		8	1		9
Total	5 335	14	5 349	(191)	(192)	5 350

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

Un stock de composants céramique chez Egide SA a été mis au rebut pour une valeur brute de 574 k€. Il était déprécié à 100 % car il avait été acheté ou fabriqué avant 2004. Chez Egide USA, une partie du stock (valeur maximum : 250 k\$) est donnée en garantie à la société de factoring Keltic contre un financement du même montant. Le stock initial de « Matières premières & approvts » au 31 décembre 2007 est augmenté de 244 k€ afin de corriger une erreur d'évaluation de ce stock chez Egide SA. La valeur marchande de ce stock de brasures d'or, qui a été cédé en février 2009, représente à cette date 510 k€.

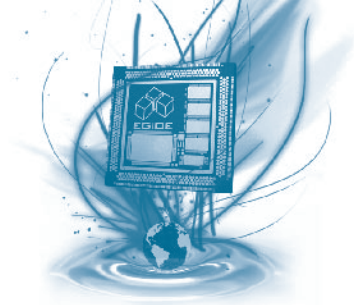
20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques	Solde au 31/12/2008	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
Avances et acomptes sur commandes	34	34		
Créances clients et comptes rattachés	6 329	6 329		
Personnel et comptes rattachés	6	6		
Taxe sur la valeur ajoutée	428	428		
Impôts divers	396	396		
Débiteurs divers	348	60	144	144
Total	7 541	7 253	144	144

Le montant des effets et virements à recevoir inclus dans les créances clients est de 46 k€ au 31 décembre 2008 et était nul au 31 décembre 2007, car les créances concernant les clients utilisant ce mode de paiement sont majoritairement subrogées aux factors depuis début 2007.

Le poste « Impôts divers » inclut à la fin de l'exercice 2008 la créance de Crédit Impôt Recherche d'Egide SA car les crédits relatifs aux exercices 2006 et 2007, antérieurement considérés comme actifs non courants, ont été remboursés en février 2009 et le remboursement du crédit relatif à 2008 a été réclamé lors du dépôt de la déclaration correspondante en mars 2009.



Le poste « Débiteurs divers » comprend le solde du prix de cession du bâtiment de Cambridge qui a été cédé par Egide USA Inc. en octobre 2008 pour la somme de 2 000 k\$ dont 1 600 k\$ payés immédiatement et le solde sous la forme de 4 billets à ordre de 0,1 k\$ chacun, à échéances 2010, 2012, 2014 et 2016, soit un total de 288 k€ au 31 décembre 2008.

Le poste créances clients a varié comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2007	Variation de change	Valeur au 31/12/2007 au cours du 31/12/2008	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2008
Valeur brute	6 350	(11)	6 339	287		6 626
- dépréciations	(193)	(5)	(198)	(202)	(104)	(297)
Valeur nette	6 157	(16)	6 141	85	(104)	6 329

Une dépréciation de 162 k€ a été enregistrée en 2006 pour le poste Taxe sur la Valeur Ajoutée afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Les créances à échéance supérieure à un an sont présentées dans la rubrique "Autres actifs non courants" (cf §20.3.1.5.4.4.).

20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 416 k€. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérés comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie en dollars du groupe est de 208 k\$ chez Egide SA, 177 k\$ chez Egide USA Inc., et 14 k\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 370 k€ chez Egide SA. Les autres disponibilités en devises sont 1 316 kMAD chez Egima et 6 k£ chez Egide UK Ltd.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Cette catégorie concerne les charges constatées d'avance qui se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Achats de matières et consommables divers		
Loyers	53	62
Assurances	58	158
Intérêts		93
Taxes	19	
Divers	49	46
Total	179	360

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Une augmentation de capital a été réalisée en août 2006 par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription. Au cours de l'exercice 2008, 12 bons de souscription ont été exercés entraînant, à raison d'une action nouvelle pour 4 bons, la création de 3 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 30 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2008 à 12 861 220 euros, soit 1 286 122 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 20 juin 2007 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 20 août 2010, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options du plan 3.1 au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

Aucune option n'a été levée en 2008. Au 31 décembre 2008, 10 000 options (plan 4.3) sont annulées de plein droit car la condition de réalisation de l'objectif fixé n'a pas été satisfaite et 600 options (200 du plan 4.4 et 400 du plan 5.1) ne sont plus exerçables car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2008. Le conseil d'administration du 5 mars 2009 a constaté l'annulation de ces 10 600 options.

La situation des divers plans au 31 décembre 2008 est la suivante :

Numéro du plan	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Total
Options attribuées non exercées	5 818	726	20 767	4 700	5 000	37 011
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	29,74 €	31,15 €	27,83 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2008 a été de 11,13 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2008 est de 4,99 euros.

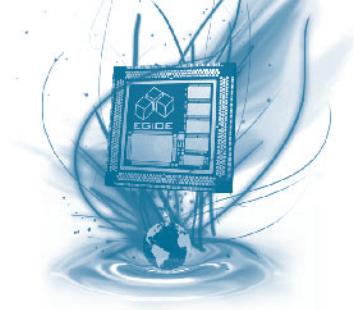
L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 27 295 options au 31 décembre 2008.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

Le produit relatif à l'exercice 2008 est de 11 k€.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 k€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée du 20 juin 2007, et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.



20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques (en k€)	Au 31/12/2007	Var. de change et ajustements	Au 31/12/2007 au cours du 31/12/2008	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres movts	Au 31/12/2008
Provisions non courantes								
Provisions pour avantages au personnel	240		240	1	26			215
Divers	30	1	31		16	15		0
Total	270	1	271	1	42	15		215
Dot. / rep. d'exploitation					42			
Dot. / rep. financières				1				

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.

20.3.1.5.4.11 Etat des dettes

Rubriques (en k€)	Solde au 31/12/2008	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	
Dettes financières à plus d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	673		509	164	a
Emprunts et dettes divers	9		9		
Dettes financières à moins d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	369	369			b
Emprunts et dettes divers	3 662	3 662			c
Fournisseurs et autres créditeurs					
Avances et acomptes reçus sur commandes	415	415			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 317	5 317			
Personnel et comptes rattachés	1 327	1 327			
Taxe sur la valeur ajoutée	56	56			
Autres impôts et taxes	185	185			
Créditeurs divers	59	59			
Dettes sur immobilisations	57	57			
Total	12 129	11 447	518	164	

(a) 771 kMAD (68 k€) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 6 460 kMAD (574 k€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans (emprunts Egima), 29 k£ (31 k€) à 7,1638 % taux fixe sur 3 ans

(b) Dont principalement 2 922 kMAD (260 k€) à 8 % taux fixe sur 6 ans, 905 kMAD (80 k€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans (emprunts Egima) et 22 k£ (23 k€) à 7,1638 % taux fixe sur 3 ans

(c) Dont principalement 2 629 k€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 1 235 k\$ (888 k€) à un taux variable basé sur le taux de base américain (contrat d'affacturage Egide USA Inc.) et 128 k£ (134 k€) à un taux variable basé sur le taux de base anglais (contrat d'affacturage Egide UK Ltd)

Au 31 décembre 2008, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 890 k€ et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 670 k€ et de 163 k€ dans le poste Autres impôts et taxes.

20.3.1.5.4.12 Impôt et crédit d'impôt

20.3.1.5.4.12.1 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En k€	31/12/2008
Résultat avant impôts de l'exercice des entreprises intégrées	(2 263)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2008	754
Incidence des pertes reportables	(754)
Impôt minimum dû par Egima	(4)
Produit d'impôt comptabilisé	(4)

La situation fiscale latente au 31 décembre 2008 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de 36 038 k€ pour Egide SA, de 1 867 k€ pour Egide USA Inc. (au 31 décembre 2007) et de 6 978 k€ pour Egima, reportables indéfiniment.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA et Egide USA Inc. n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

Le Crédit d'Impôt Recherche déterminé au titre de l'exercice 2008 chez Egide SA est de 223 k€. Il est enregistré en produit opérationnel.

20.3.1.5.4.13 Information sectorielle

20.3.1.5.4.13.1 Secteur primaire

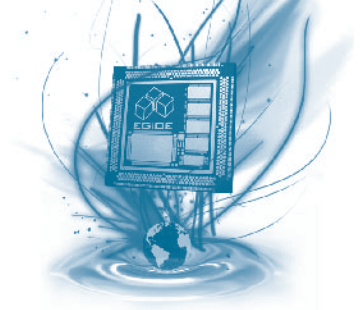
Le premier niveau d'information sectorielle choisi par le Groupe est la ventilation géographique correspondant à la localisation des actifs. Les sociétés Egide SA et Egima ont été regroupées parce qu'Egima est un sous-traitant pour Egide SA qui est son unique client.

En k€	Au 31/12/2008				Au 31/12/2007			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	18 196	9 395	2 255	29 847	15 095	8 756	2 318	26 170
Résultat opérationnel	(532)	(873)	(302)	(1 706)	(3 473)	(1 698)	(239)	(5 410)
Actifs immobilisés nets	2 706	316	136	3 158	4 031	1 206	275	5 512
Dépenses d'investiss. de l'exercice	253	83	19	355	412	88	216	716
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	2 871	294	15	3 180	2 871	386	15	3 272
Dettes financières à plus d'un an	642	9	31	682	975	20		995
Dettes financières à moins d'un an	2 975	899	157	4 031	2 828	1 190	188	4 206

20.3.1.5.4.13.2 Secteur secondaire

Les actifs de production (hormis les équipements de fabrication de la céramique chez Egide SA) étant communs à tous les produits, quels que soient leur technologie (verre-métal et céramique) et leur secteur d'application (défense-spatial, télécoms et industrie), il est donc impossible de ventiler le résultat opérationnel et les actifs par secteurs d'activité et donc de fournir ces informations. Les informations du secteur secondaire sont réduites au chiffre d'affaires réparti par secteur d'application des produits vendus.

En k€	31/12/2008	31/12/2007
Défense-spatial	12 032	10 025
Industrie	10 369	10 044
Télécoms	7 446	6 101
Total	29 847	26 170



20.3.1.5.4.14 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA. Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant au bilan et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

En k€	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de change	(74)	(346)
Produit	711	328
Charges	(785)	(674)
Produits et charges divers	(2)	(24)
Produit	9	18
Charges	(11)	(43)
Total	(76)	(370)

20.3.1.5.4.15 Transactions avec les parties liées

Les principaux dirigeants d'Egide SA sont au nombre de 4, soit 1 Président Directeur général et 3 administrateurs. La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 154 k€ au titre de l'exercice 2008 (150 k€ de salaire et 4 k€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2008.

Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 31 décembre 2008, est titulaire de 20 767 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé au cours de l'exercice 2008 15 k€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2007 et 3 k€ au titre d'avance sur les jetons de présence relatifs à l'exercice 2008.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4 500 k€ maximum, la franchise aux USA est de 25 k\$ et la prime annuelle de 12 k€ hors taxes.

20.3.1.5.4.16 Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Nantissements	400	653
Cautions données	4 100	2 076
Total	4 500	2 729

En faveur des sociétés liées :

- Egide SA a remis en gage des SICAV :

- *Au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant de 1 420 k€, afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2008, le solde du gage en valeur actualisée est de 336 k€ pour un solde d'emprunt de 328 k€.*
- *Au Crédit du Nord, pour un montant de 57 k€, afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2008 est de 64 k€.*

Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste "Autres actifs non courants".

- Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 654 k€.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en avril 2008, pour un montant de 350 k£ représentant 367 k€ au 31 décembre 2008. Elle s'est également portée caution en faveur de cette banque dans le cadre d'un emprunt souscrit par Egide UK en avril 2008 d'un montant de 65 k£ représentant 68 k€ au 31 décembre 2008.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 219 k\$, réindexé de 3% tous les ans à partir de la 3ème année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 2 439 k\$ soit 1 752 k€ au 31 décembre 2008.
- Egide SA s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 k\$ représentant la somme de 1 257 k€ au 31 décembre 2008

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2008 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures acquises (environ 3 500 heures) par les salariés d'Egide SA.

Engagements reçus :

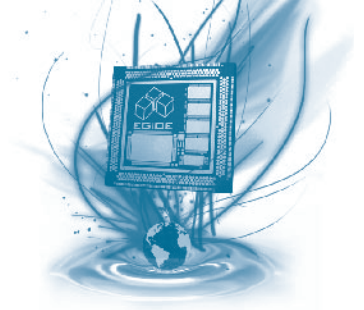
- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 K€

20.3.1.5.4.17 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2008	31/12/2007
Cadres et assimilés	61	64
Agents de maîtrise et techniciens	42	44
Employés	21	18
Ouvriers	291	283
Total	415	409



20.3.1.5.4.18 Honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe au titre de l'exercice 2008 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Voir § 2.3

20.3.1.5.5 Evénements postérieurs à la clôture

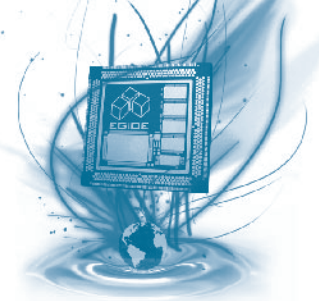
Le stock de brasures d'or mentionné au paragraphe 20.3.1.5.4.5 a été cédé en février 2009 pour une valeur totale de 510 k€.

20.3.2 Etats financiers sociaux

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2008	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2008	Valeurs nettes au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	498 426	495 296	3 130	6 301
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement			3 130	6 301
Concessions, brevets, licences	345 977	342 847		
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 513 695	12 042 362	1 471 334	1 895 741
Terrains	160 680	29 658	131 022	133 386
Constructions	714 692	304 775	409 917	450 289
Install. techniques mat. & out. industriels	10 722 656	10 000 884	721 772	1 080 662
Autres immobilisations corporelles	1 613 153	1 425 244	187 909	231 404
Immobilisations corporelles en cours	302 514	281 801	20 713	0
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	86 006 534	85 105 053	901 481	1 826 356
Participations	75 103 856	75 103 856	0	328 677
Créances rattachées à des participations	10 871 173	10 001 196	869 977	1 494 872
Autres immobilisations financières	31 504		31 504	2 808
ACTIF IMMOBILISE	100 018 656	97 642 710	2 375 945	3 728 399
Stocks et encours	8 780 813	4 732 676	4 048 137	3 648 211
Mat. premières & approvisionnements	6 645 456	3 721 770	2 923 686	2 578 056
Encours de production de biens	859 316	1 851	857 465	810 449
Encours de production de services				
Produits intermédiaires & finis	1 207 336	949 828	257 508	251 385
Marchandises	68 705	59 227	9 478	8 321
Créances	1 563 182	210 192	1 352 990	1 350 205
Av. & acomptes versés sur commandes	34 130		34 130	36 200
Clients et comptes rattachés	1 529 052	210 192	1 318 860	1 314 005
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	1 831 489		1 831 489	1 864 092
Disponibilités	1 276 410		1 276 410	1 650 022
Valeurs mobilières de placement	756 779		756 779	1 216 370
Disponibilités	519 631		519 631	433 652
Charges constatées d'avance	88 341		88 341	148 180
ACTIF CIRCULANT	13 540 235	4 942 868	8 597 367	8 660 710
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	439 377		439 377	349 186
TOTAL GENERAL	113 998 267	102 585 578	11 412 689	12 738 295

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2008	Valeurs au 31/12/2007
Capital	12 861 220	12 861 190
Primes d'émission, de fusion	60	5 760
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	402 348	402 348
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(6 074 544)	(146 535)
Résultat de l'exercice	(1 606 112)	(5 933 769)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	5 582 972	7 188 994
Avances conditionnées	51 120	57 510
AUTRES FONDS PROPRES	51 120	57 510
Provisions pour risques	439 377	365 186
Provisions pour charges	214 945	239 575
PROVISIONS	654 322	604 761
Dettes financières		
Emprunts & dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts & dettes financières divers		
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	400 217	227 005
Dettes diverses	4 724 058	4 660 026
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 335 143	3 198 558
Dettes fiscales et sociales	1 273 619	1 255 243
Dettes fournisseurs d'immobilisations	57 022	97 460
Autres dettes	58 275	108 765
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	5 124 275	4 887 031
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	11 412 689	12 738 295



20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques (en €)	France	Export	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises	103 699	100 683	204 382	132 653
Production vendue (biens)	8 266 713	8 893 100	17 159 813	14 600 385
Production vendue (services)	632 318	481 345	1 113 664	662 571
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 002 730	9 475 128	18 477 859	15 395 609
Production stockée			71 740	(78 031)
Subventions			5 947	2 287
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			676 598	94 624
Autres produits			15 845	13 682
Produits d'exploitation			19 247 989	15 428 170
Achats de marchandises			40 559	49 295
Variations de stocks de marchandises			(3 196)	(2 177)
Achats matières premières et approvis.			6 776 736	5 709 280
Var. de stocks (mat. prem. et autres)			218 073	(101 783)
Autres achats et charges externes			3 947 950	3 954 869
Impôts et taxes			467 624	413 025
Salaires et traitements			5 113 233	5 293 518
Charges sociales			2 031 254	1 984 436
Dotations aux amortiss. & dépr. sur immo.			599 194	742 750
Dotations aux dépréc. sur actif circulant			182 395	215 081
Dotations aux provisions			1 280	20 374
Autres charges d'exploitation			21 690	23 703
Charges d'exploitation			19 396 794	18 302 370
RESULTAT D'EXPLOITATION			(148 805)	(2 874 200)
Intérêts et produits assimilés			399 640	349 773
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			356 494	159 239
Différences positives de change			150 988	32 295
Produits nets s/ cessions de VMP			70 695	63 958
Produits financiers			977 817	605 265
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			2 936 798	3 529 805
Intérêts et charges assimilés			223 354	208 163
Différences négatives de change			164 574	80 696
Charges nettes s/ cessions de VMP			10 515	0
Charges financières			3 335 241	3 818 665
RESULTAT FINANCIER			(2 357 424)	(3 213 400)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(2 506 229)	(6 087 600)
Produits except. sur opérations de gestion			0	0
Produits except. sur opérations en capital			1 000 000	0
Autres opérations en capital			0	0
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			243 751	322 277
Produits exceptionnels			1 243 751	322 277
Charges except. sur opérations de gestion			2 309	0
Charges except. sur opérations en capital			321 050	0
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			243 751	327 710
Charges exceptionnelles			567 110	327 710
RESULTAT EXCEPTIONNEL			676 641	(5 433)
Impôt sur les bénéfices			(223 476)	(159 264)
TOTAL DES PRODUITS			21 469 557	16 355 712
TOTAL DES CHARGES			23 075 669	22 289 481
BENEFICE OU PERTE			(1 606 112)	(5 933 769)

20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

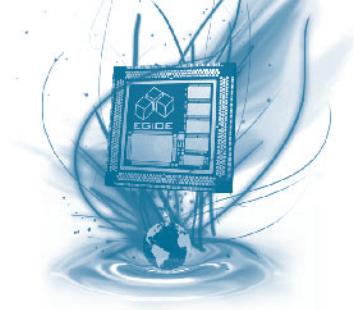
Rubriques (montants en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	(1 606 112)	(5 933 769)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	3 131 273	4 119 459
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(678 950)	
- charges à répartir		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	(399 926)	154 504
- créances clients	(4 855)	(424 293)
- autres créances et charges constatées d'avance	4 321	1 775 270
- dettes fournisseurs	136 584	(532 681)
- autres dettes et produits constatés d'avance	141 098	315 008
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	723 434	(526 502)
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(518 200)	(432 090)
- immobilisations financières	(1 572 546)	(1 838 486)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	1 000 000	
- immobilisations financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 090 746)	(2 270 576)
Augmentation de capital en numéraire	30	2 880
Augmentation des autres fonds propres	60	5 760
Augmentation des dettes financières		
Distribution de dividendes		
Réduction de capitaux propres		
Remboursement des dettes financières	(6 390)	(6 390)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(6 300)	2 250
Variation des disponibilités	(373 612)	(2 794 828)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRESORERIE	(373 612)	(2 794 828)
Trésorerie d'ouverture	1 650 021	4 444 850
- dont VMP nanties	578 128	814 801
- dont VMP disponibles	638 242	3 275 716
- dont disponibilités	433 652	354 332
Trésorerie de clôture	1 276 410	1 650 021
- dont VMP nanties	341 455	578 128
- dont VMP disponibles	415 324	638 242
- dont disponibilités	519 631	433 652
VARIATION DE LA TRESORERIE	(373 612)	(2 794 828)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes sociaux
20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2008, dont le total du bilan est de 11 412 689 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 1 606 112 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (k€), sauf indication contraire.



20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2008 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash flows prévisionnels attendus dans le cadre du plan stratégique d'Egide, sa réalisation nécessitant la mise en œuvre effective et en temps utile des cessions d'actifs envisagées, Egide constate que sa situation de trésorerie pourrait se tendre mais prévoit néanmoins de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances des 12 mois à venir.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces immobilisations car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

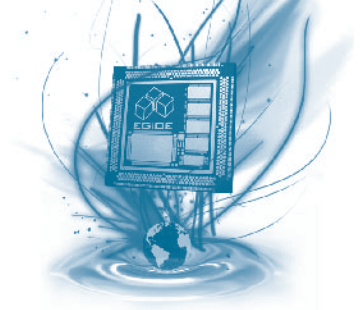
Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Il a été déterminé une seule UGT rassemblant les actifs d'Egide SA et de sa filiale marocaine Egima car cette dernière a pour unique client sa société mère et constitue uniquement un sous-traitant interne pour l'assemblage, le traitement chimique et le contrôle de produits vendus par Egide SA.

Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.



20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 k€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du "premier entré – premier sorti" (F.I.F.O.).

20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2,5 %,
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2003-2005,
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,82 % (taux OAT 10 ans),
- La provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

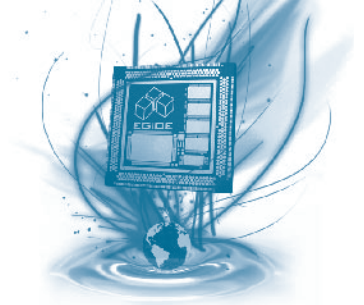
Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs



et des passifs au cours de la période suivante concernant premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, la société détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

De même, ces hypothèses et estimations d'activité ont un impact très significatif sur la trésorerie attendue de l'exploitation d'Egide. Le niveau de trésorerie attendu par Egide pour faire face à ces échéances des 12 mois à venir, tel que mentionné au paragraphe 20.3.2.4.2.1 ci-dessus, est donc conditionné par la bonne réalisation de ces prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité.

20.3.2.4.3.2 Capital social

Suite aux levées d'un total de 12 bons de souscriptions d'actions au cours de l'exercice 2008, le capital a été augmenté de 3 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 30 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2008 à 12 861 220 euros, soit 1 286 122 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000, 2001 et 2006, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2008.

L'augmentation de la prime d'émission liée à l'exercice de bons de souscription d'actions s'élève à 60 euros au cours de l'exercice 2008.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 20 juin 2007 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 20 août 2010, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options du plan 3.1 au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

Aucune option n'a été levée en 2008. Au 31 décembre 2008, 10 000 options (plan 4.3) sont annulées de plein droit car la condition de réalisation de l'objectif fixé n'a pas été satisfaite et 600 options (200 du plan 4.4 et 400 du plan 5.1) ne sont plus exerçables car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2008. Le conseil d'administration du 5 mars 2009 a constaté l'annulation de ces 10 600 options.

La situation des divers plans au 31 décembre 2008 est la suivante :

Numéro du plan	Plan 3.2	Plan 3.2	Plan 4.1	Plan 4.4	Plan 5.1	Total
Options attribuées non exercées	5 818	726	20 767	4 700	5 000	37 011
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	29,74 €	31,15 €	27,83 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2008 a été de 11,13 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2008 est de 4,99 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 27 295 options au 31 décembre 2008.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

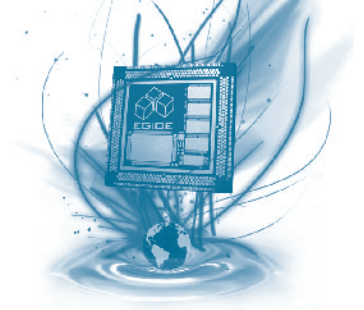
L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 k€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée du 20 juin 2007, et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005. Ces autorisations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice.

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net comptable Soit par action	(1 606 112) (1,25)	(5 933 769) (4,61)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	90 0,00	8 640 0,01
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	13 122 762 - (5 933 769) 7 188 994	18 030 350 - (4 916 228) 13 114 122
Variations du capital social : - 31/12/2007 : Émission de 288 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2008 : Émission de 3 actions de 10 euros de nominal	30	2 880
Variations de la prime d'émission : - 30/06/2007 : Affectation du résultat 2006 - 31/12/2007 : Imputation du report à nouveau créditeur - 31/12/2007 : Émission de 288 actions de 20 euros de prime - 30/06/2008 : Affectation du résultat 2007 - 31/12/2008 : Émission de 3 actions de 20 euros de prime	(5 933 769) 60	(4 916 228) 586 461 5 760
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	7 189 084	13 122 762
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	(1 606 022)	(5 925 129)

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.



20.3.2.4.3.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Provisions pour perte de change	349 186	439 377	349 186	439 377
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	239 575	1 280	25 910	214 945
Autres provisions : - Litiges sociaux	16 000		16 000	0
Total	604 761	440 657	391 096	654 322
Dotations et reprises d'exploitation		1 280	41 910	
Dotations et reprises financières		439 377	349 186	
Dotations et reprises exceptionnelles				

La reprise de provision pour indemnités de départ en retraite a été utilisée totalement suite au départ en retraite de trois employés au cours de l'exercice 2008. Il en est de même pour la provision pour litiges sociaux suite à la résolution du litige correspondant.

Un litige portant sur le taux de prime de précarité payée aux fins de contrats à durée déterminée (6 % au lieu de 10 %) oppose la société à 15 de ses salariés ou anciens salariés (à ce jour). Sur la base de la situation juridique la plus probable, confirmée par l'avocat de la société, il n'a pas été enregistré de provision relative à ce litige.

20.3.2.4.3.9 Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	2 097 560		258 654	1 838 906
Immobilisations financières	82 607 632	2 497 421		85 105 053
Stocks et encours	5 275 739	66 568	609 631	4 732 676
Créances	104 519	115 827	10 154	210 192
Total	90 237 899	2 679 816	878 439	92 039 276

20.3.2.4.3.10 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2008
Concessions, brevets, licences	345 977			345 977

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2008
Concessions, brevets, licences	339 676	3 171		342 847

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés. La dotation aux amortissements est enregistrée en résultat d'exploitation.

**20.3.2.4.3.11 Fonds commercial**

Euros	31/12/2007	31/12/2008
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002. En effet, la technologie céramique qui était l'objet de l'acquisition de ce fonds en 1992 est liée majoritairement à la production de boîtiers utilisés dans les télécommunications. Le manque de visibilité dans ce secteur a conduit à déprécier par prudence cette valeur.

20.3.2.4.3.12 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2008
Terrains	160 680			160 680
Constructions	703 843	331 899	321 050	714 692
Install. techniques et outillage industriel	10 768 035	133 348	178 727	10 722 656
Autres immobilisations corporelles	1 608 140	6 705	1 692	1 613 153
Immobilisations corporelles en cours	296 704	20 713	14 903	302 514
Avances et acomptes	0			
Total	13 537 403	492 665	516 372	13 513 695

La société a procédé le 5 mars 2008 à la levée de l'option d'achat pour le crédit bail immobilier portant sur le bâtiment de son siège social à Trappes pour un montant de 321 k€ y compris les frais notariés. Dans le même temps, la société a vendu le terrain et le bâtiment à la SCI Floria pour un prix de vente de 1 000 k€.

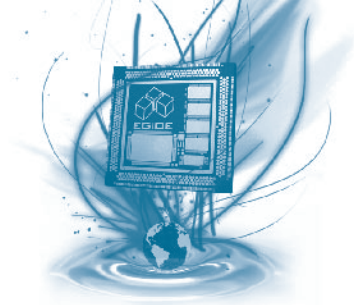
Les diminutions des autres postes d'immobilisations correspondent à des mises au rebut de matériels obsolètes, non utilisables.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2008
Terrains	27 294	2 364		29 658
Constructions	253 554	51 221		304 775
Install. techniques et outillage industriel	8 596 181	735 989	178 727	9 153 443
Autres immobilisations corporelles	667 072	50 200	1 692	715 580
Total	9 544 101	839 775	180 419	10 203 456

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 596 k€ et en résultat exceptionnel pour 244 k€.

Le transfert de dépréciation en amortissement en application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006 est de 244 k€ en 2008. Cette opération est enregistrée en résultat exceptionnel.



La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2008
Installations techniques et outillage industriel	1 091 192		243 751	847 442
Autres immobilisations corporelles	709 664			709 664
Immobilisations corporelles encours	296 704		14 903	281 801
Total	2 097 560		258 654	1 838 906

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 668 k€ pour le matériel industriel et à 710 k€ pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 281 k€.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 083 k€ a été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2008 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

20.3.2.4.3.13 Immobilisations financières

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2007	Variation	Valeur brute au 31/12/2008	Dépréc. au 31/12/2007	Variation	Dépréc. au 31/12/2008
Actions Egima	1 444 198		1 444 198	1 444 198		1 444 198
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	72 359 661	328 677	72 688 338
Actions Egide UK Ltd	971 321		971 321	971 321		971 321
Créances ratt. aux particip. Egima	7 630 224	1 221 028	8 851 252	7 263 257	1 370 251	8 633 508
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	973 257	(96 586)	876 671	569 195	151 371	720 567
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	723 842	419 408	1 143 250	0	647 123	647 123
Dépôt de garantie	2 808	28 696	31 504			
Total	84 433 988	1 572 546	86 006 534	82 607 632	2 497 422	85 105 053

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2008, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2008.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés.

20.3.2.4.3.14 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2007	Valeur brute au 31/12/2008	Dépréc. au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2008
Matières premières et approvisionnements	6 863 529	6 645 456	4 285 473	21 426	585 129	3 721 770
Encours	812 090	859 316	1 641	5 213	5 003	1 851
Produits finis	1 182 822	1 207 336	931 437	37 889	19 499	949 828
Marchandises	65 509	68 705	57 188	2 039		59 227
Total	8 923 950	8 780 813	5 275 739	66 568	609 631	4 732 676

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

Concernant le stock de matières premières, une mise au rebut de composants utilisés dans les produits céramique a été effectuée au cours de l'exercice 2008 pour une valeur de 575 k€. Ces matières acquises avant 2008 étaient entièrement dépréciées. La dépréciation correspondante a été reprise.

Le stock de « Matières premières & approvts » au 31 décembre 2008 est augmenté de 244 k€ afin de corriger une erreur d'évaluation de ce stock. La valeur marchande de ce stock de brasures d'or, qui a été cédé en février 2009, représente à cette date 510 k€.

20.3.2.4.3.15 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2007	Valeur brute au 31/12/2008	Dépréc. au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2008
Créances clients	1 418 524	1 529 052	104 519	115 827	10 154	210 192

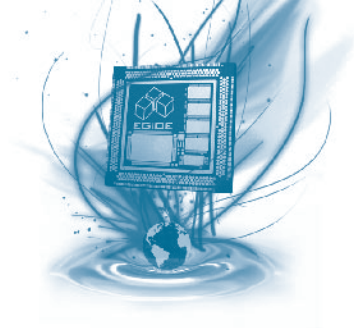
Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur d'environ 82 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux facteurs mais non encore réglées s'élèvent à 3 756 K€ au 31 décembre 2008, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 5 285 K€ au 31 décembre 2008, contre 4 986 K€ au 31 décembre 2007.

20.3.2.4.3.16 Etat des créances et des dettes

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	10 871 173		10 871 173
Autres immobilisations financières	31 504		31 504
Avances et acomptes versés	34 130	2 181	31 949
Clients douteux ou litigieux	210 192		210 192
Autres créances clients	1 318 860	1 318 860	
Personnel et comptes rattachés	4 667	4 667	
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	165 338	165 338	
Etat : créances diverses	396 162	396 162	
Facteurs	1 225 342	1 225 342	
Débiteurs divers	39 980	39 980	
Charges constatées d'avance	88 341	88 341	
Total	14 385 689	3 240 871	11 144 818

La créance relative aux facteurs représente le fonds de garantie non financé ainsi que les sommes définancées suite à un retard de règlement du client ou à un dépassement de la garantie accordée par l'assurance crédit.

Etat des dettes (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Clients, acomptes reçus	400 217	400 217		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 335 143	3 335 143		
Personnel et comptes rattachés	497 485	497 485		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	566 866	566 866		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	45 918	45 918		
Etat : autres impôts et taxes	163 349	163 349		
Dettes sur immobilisations	57 022	57 022		
Autres dettes	58 275	58 275		
Total	5 124 275	5 124 275		



20.3.2.4.3.17 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 756 779 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur actuelle au 31 décembre 2008 des SICAV, soit 816 019 euros, fait apparaître une plus-value latente de 59 240 euros.

20.3.2.4.3.18 Charges constatées d'avance

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Achats de matières et consommables divers	6 108	897
Loyers	29 389	30 138
Assurances	20 141	88 364
Divers (Maintenance, ...)	32 703	28 781
Total	88 341	148 180

20.3.2.4.3.19 Charges à payer

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs - Factures non parvenues	780 338	737 343
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	630 645	580 720
Personnel - Dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	33 380	44 807
Personnel - Indemnités de sécurité sociale	2 206	70
Personnel - Indemnités de prévoyance		654
Etat - Autres charges à payer	163 349	140 724
Clients - Avoirs à établir	3 379	6 403
Notes de frais à payer	1 366	5 791
Commissions à payer	11 203	36 479
Redevances à payer		13 183
Jetons de présence à payer	15 000	15 000
Total	1 640 866	1 581 174

20.3.2.4.3.20 Produits à recevoir

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Clients - Factures à établir	6 148	0
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	36 113	55 336
Divers - Produits à recevoir		450
Total	42 261	55 786

20.3.2.4.3.21 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

	EGIMA Casablanca - Maroc	EGIDE USA, LLC Wilmington DW - USA	EGIDE UK Ltd Woodbridge - GB
Capital	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657 064 GBP
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(98 313 540 MAD)	(364 810 USD)	(1 074 484 GBP)
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus :			
- Brute	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
- Nette	0 €	0 €	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	8 851 252 €	Néant	876 671 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	1 054 353 €	Néant	435 695 €
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	9 694 892 MAD	Néant	1 862 874 GBP
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(14 726 216 MAD)	(26 USD)	(260 600 GBP)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000. Début d'exploitation en 2002.	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc	Filiale constituée le 01/06/2002.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Créances rattachées à des participations	10 871 173	9 327 323
Créances clients et comptes rattachés	353 575	323 217
Fournisseurs et comptes rattachés	60 171	106 417

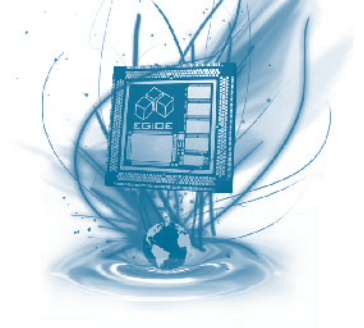
20.3.2.4.3.22 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Clients - Effets à recevoir	46 331	0
Fournisseurs - Effets à payer	0	7 493

20.3.2.4.3.23 Ecart de conversion

Poste concerné	Devise	Ecart actif (en euros)	Ecart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN	372	
Avances reçues	YEN	13 274	
Fournisseurs	MAD	147 372	
Divers	MAD	416	
Fournisseurs	CHF	(301)	
Divers	GBP	263 638	
Fournisseurs	USD	(36 794)	
Clients	USD	9 049	
Divers	USD	42 351	
Total		439 377	

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 439 377 euros.



20.3.2.4.3.24 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2008 s'élève à 36 038 483 euros.

Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant (en euros)
2001	31/12/2011	33 000 000
2002	31/12/2012	32 497 460
2003	31/12/2013	3 257 550
2004	31/12/2014	2 414 113
2005	31/12/2015	1 007 821
2006	31/12/2016	2 490 573
2007	31/12/2017	3 124 198
2008	31/12/2018	2 497 421
Total		80 289 136

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2008 pour 223 476 euros. Le remboursement des crédits enregistrés au titre des exercices 2005 à 2007 a été obtenu en février 2009 et la demande de remboursement au titre de 2008 a été déposée en février 2009.

20.3.2.4.3.25 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (en euros)	2008	2007
Provision pour perte latente de change de l'exercice	439 377	349 186
Indemnité de départ à la retraite	1 280	25 829
Total	440 657	375 015
Taux d'imposition	33,33 %	33,33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	146 886	124 992

Allègements (en euros)	2008	2007
Perte de change latente	439 377	349 186
Organic	29 338	24 633
Profit latent sur OPCVM	59 240	75 543
Indemnités de départ à la retraite	17 694	
Déficits reportables	36 038 483	36 483 184
Total	36 584 132	36 932 546
Taux d'imposition	33,33 %	33,33 %
Soit un allègement de la dette future d'impôt	12 194 711	12 310 849

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2008 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Verre-métal	8 104 483	6 876 969
Céramique	9 521 003	8 034 226
Etudes	552 598	179 568
Groupe	299 775	304 846
Total	18 477 859	15 395 609

20.3.2.4.3.27 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
France	9 003 144	7 953 476
CEE hors France	2 167 232	1 956 916
USA et Canada	3 889 396	3 138 391
Autres pays	3 118 312	2 041 980
Groupe	299 775	304 846
Total	18 477 859	15 395 609

20.3.2.4.3.28 Résultat financier

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produits nets sur cessions de V.M.P.	60 180	63 958
Résultat net des opérations en devises	(103 777)	(267 959)
Intérêts et autres produits financiers	399 378	314 778
Dépréciation des titres de partic. et créances ratt.	(2 497 421)	(3 157 759)
Dépréciation des V.M.P.	7 308	6 750
Commission spéciale de financement - affacturage	(223 092)	(173 168)
Total	(2 357 424)	(3 213 400)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egima, Egide USA LLC, Egide USA Inc et Egide UK Ltd, donnent lieu à rémunération au taux de 4 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 399 k€.

20.3.2.4.3.29 Résultat exceptionnel

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Pénalités et amendes fiscales	(2 309)	
Amortissement des immobilisations sorties		(5 433)
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	678 950	
Total	676 641	(5 433)

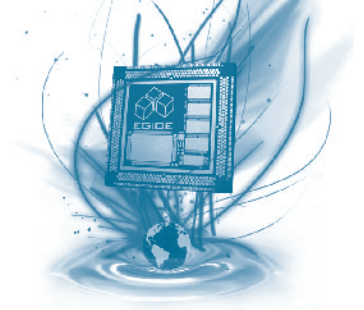
Le bâtiment du siège social à Trappes faisait l'objet d'un crédit-bail immobilier. Le 5 mars 2008, l'option d'achat de ce crédit-bail a été levée et le bâtiment a été cédé concomitamment à la SCI Floria pour un montant de 1 000 k€. Un bail commercial de location concernant ce bâtiment a été également signé avec la SCI Floria pour une durée de 9 ans.

20.3.2.4.3.30 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 154 k€ en 2008. Les jetons de présence versés en 2008 aux membres du conseil d'administration représentent 15 k€ au titre de l'exercice 2007 et 3 k€ au titre d'avance sur les jetons de présence relatifs à l'exercice 2008.

20.3.2.4.3.31 Crédit-bail immobilier

Le 5 mars 2008, Egide a levé par anticipation l'option d'achat du crédit bail immobilier concernant le bâtiment de son siège social à Trappes en versant à CM-CIC Lease la somme de 296 671 euros représentant le capital et les intérêts dus à cette date.



20.3.2.4.3.32 Autres engagements

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (en euros)	31/12/2008	31/12/2007
Nantissements	400 215	653 219
Cautions données	4 099 733	2 075 755
Total	4 499 948	2 728 974

En faveur des sociétés liées :

- La société a remis en gage des SICAV :

- *Au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant à l'origine de 1 420 040 euros afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2008, le solde du gage, en valeur actualisée au 31 décembre 2008, est de 336 250 euros pour un solde d'emprunt de 328 051 euros.*
- *Au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire accordée à la filiale marocaine Egima, dans le cadre des cessions d'admissions temporaires. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2008 est de 63 965 euros.*

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissements est de 341 455 euros soit 45 % de ce poste au 31 décembre 2008.

- La société s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 654 138 euros.
- La société s'est portée caution en faveur de la banque Lloyds dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage pour sa filiale Egide UK en avril 2008, pour un montant de 350 000 GBP représentant 367 454 euros au 31 décembre 2008. Elle s'est également portée caution en faveur de cette banque dans le cadre d'un emprunt souscrit par Egide UK en avril 2008 d'un montant de 65 000 GBP représentant 68 241 euros au 31 décembre 2008.
- La société s'est portée caution en faveur de la société 4 Washington Street Investment LLC dans le cadre d'un contrat de bail signé par Egide USA Inc en octobre 2008 à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc au titre de ce contrat, sans limitation de montant (le loyer annuel étant de 218 555 USD, réindexé de 3% tous les ans à partir de la 3ème année, et la durée du contrat de bail est de 10 ans), représentant au maximum au titre des loyers la somme de 2 438 878 USD soit 1 752 445 euros au 31 décembre 2008.
- La société s'est portée caution en faveur de la société Keltic dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement (basé sur les créances clients et les stocks) pour sa filiale Egide USA Inc en décembre 2008, pour un montant maximum de 1 750 000 USD représentant la somme de 1 257 455 euros au 31 décembre 2008.

En faveur de tiers divers :

- Le nombre d'heures de formation utilisées en 2007 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures (environ 5 000 heures) acquises par les salariés de la société.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, la société a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximal égal à 1 500 k€.

20.3.2.4.3.33 Ventilation de l'effectif moyen

	2008	2007
Cadres et assimilés	33	35
Agents de maîtrise et techniciens	25	25
Employés	4	4
Ouvriers	122	136
Effectif moyen	184	200

20.3.2.4.4 Evénements postérieurs à la clôture

Le stock de brasures d'or mentionné au paragraphe 20.3.2.4.3.14 a été cédé en février 2009 pour une valeur totale de 510 k€.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2008

«En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

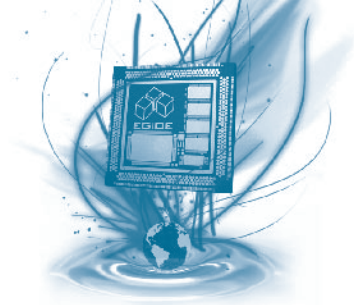
- Le contrôle des comptes consolidés de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes sociaux

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, dans le contexte d'incertitudes sur les perspectives économiques liées à la crise mondiale, sur la note 20.3.1.5.3.1 de l'annexe qui expose les conditions de maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation, celle-ci étant subordonnée à la réalisation de l'activité telle que prévue dans le plan stratégique et nécessitant la mise en œuvre effective et en temps utile des cessions d'actifs envisagées.

II - Justification de nos appréciations

La crise économique mondiale emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce.

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.2.6 et 20.3.2.4.3.13 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2008.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application, et nous avons examiné l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables, ainsi que les estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits mentionnés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juin 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2008

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Egid SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des

montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, dans le contexte d'incertitudes sur les perspectives économiques liées à la crise mondiale, sur la note 20.3.2.4.2.1 de l'annexe qui expose les conditions de maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation, celle-ci étant subordonnée à la réalisation de l'activité telle que prévue dans le plan stratégique et nécessitant la mise en œuvre effective et en temps utile des cessions d'actifs envisagées.

Nous attirons également votre attention sur la note 20.3.2.4.3.14 de l'annexe qui précise que le stock de « Matières premières & approvisionnements » au 31 décembre 2008 est augmenté de 244 k€ afin de corriger une erreur d'évaluation de ce stock chez Egide SA.

II - Justification de nos appréciations

La crise économique mondiale emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.2.6 et 20.3.2.4.3.13 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des dépréciations de ses titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2008.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses d'exploitation et de financement que la direction a jugé raisonnables, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits mentionnés dans la première partie du rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

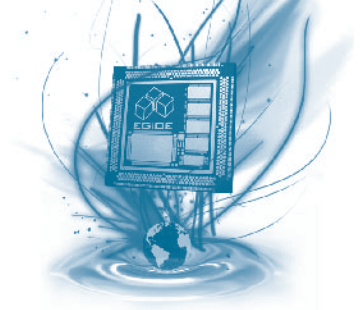
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juin 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-François Châtel

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»



20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA (France)

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 18,50 millions d'euros en 2008 contre 15,40 millions d'euros en 2007, soit une hausse de 20,1 % ; à dollar constant, cette progression serait de 21,4 %.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une forte croissance de 16,7 %, avec un chiffre d'affaires de 6,78 millions d'euros en 2008 contre 5,81 millions en 2007.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications a également progressé, passant de 2,96 millions d'euros en 2007 à 4,11 millions d'euros en 2008, soit une très forte augmentation de 39 % liée au début de la reprise du secteur pour les produits d'Egide.

Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 7,30 millions d'euros en 2008, notamment grâce aux produits pour application infrarouge civile. Cela représente une progression de plus de 15 % par rapport à l'exercice précédent, dont la part industrielle représentait 6,32 millions d'euros de chiffre d'affaires, et ce malgré l'arrêt au second semestre d'un produit destiné au marché automobile (vision nocturne). Le secteur industriel est resté la première activité de la société en France.

Les facturations intra groupe sont restées stables d'un exercice à l'autre, à 0,30 million d'euros en 2007 comme en 2008.

La technologie verre-métal, avec 8,12 millions de ventes, représente 44 % du chiffre d'affaires en 2008 contre 45 % en 2007. La céramique, avec un chiffre d'affaires de 9,52 millions d'euros en 2008 contre 8,03 millions en 2007, est restée la principale technologie pour Egide SA, représentant 51 % du chiffre d'affaires en 2008.

La société a facturé 0,55 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2008. Ce montant est trois fois plus élevé que celui de l'année 2007, traduisant les nombreux succès d'Egide en matière de financement de projets de Recherche et Développement.

Egide SA reste toujours une entreprise fortement exportatrice avec 51 % de son chiffre d'affaires 2008 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 47 % en 2007). L'Europe représente 13 % et l'Amérique du nord 21 % du chiffre d'affaires hors groupe de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 17 % en 2008, due notamment aux ventes télécoms en Asie et aux ventes militaires en Israël.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 9,50 millions d'euros en 2008 (dont 0,09 million d'euros de facturation intergroupe) contre 8,83 millions d'euros en 2007. Cela représente une progression de 8 % d'un exercice à l'autre (chiffre d'affaires hors groupe) malgré l'évolution encore défavorable du dollar par rapport à l'euro (cours moyen de 1,37 en 2007 contre 1,47 en 2008). En devises, le chiffre d'affaires d'Egide USA (hors groupe) est en hausse de 16 %.

L'activité défense et spatial a représenté 55 % du chiffre d'affaires 2008, contre 47 % en 2007, avec respectivement 5,14 et 4,18 millions d'euros. Cette forte hausse est due à la reprise des commandes militaires qui avaient pour certaines été décalées fin 2007. Le secteur industriel a par contre été en baisse, passant de 19 % à 12 % du chiffre d'affaires (1,17 million d'euros en 2008 contre 1,64 million d'euros en 2007), suite à la réduction de la demande d'un client dont la stratégie a été de transférer ses besoins dans des pays bas coûts. Le secteur télécommunications est resté stable, à 33 % du chiffre d'affaires de l'exercice, grâce à la bonne tenue des commandes de modulateurs en provenance notamment de clients européens et nord-américains (incluant leurs sous-traitants asiatiques).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente toujours le principal débouché de la filiale américaine ; plus de 80 % de son chiffre d'affaires 2008 y est réalisé. Les 20 % restants proviennent principalement de la part télécoms à destination de l'Europe et de l'Asie.

20.5.1.3 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima a pour seul client Egide SA, qui lui confie en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Egima n'achète ni les composants, ni l'or, ni certains produits chimiques, qui lui sont fournis par Egide SA. La filiale marocaine ne réalise donc pas de chiffre d'affaires autre que celui intra-groupe, soit environ 0,84 million d'euros au titre de l'exercice 2008 contre 0,57 million en 2007. Cette hausse s'explique par le retour à la normale du niveau de commande d'embases relais par rapport à l'exercice précédent ainsi que par la plus grande part de produits télécoms sous-traités à la filiale au premier semestre 2008.

Au second semestre, le ralentissement de l'activité a entraîné le redimensionnement des effectifs et le transfert des activités télécoms vers le site de Bollène, Egima ne conservant que l'activité embases relais industrielles.

Les marchés de destination sont principalement des applications industrielles en verre métal pour l'aéronautique civile et l'automobile (83 %) et des produits télécoms en verre métal et céramique métal (17 %).

20.5.1.4 Activité d'Egide UK

Cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique. L'exercice 2008 a généré un chiffre d'affaires de 2,36 millions d'euros, dont 0,07 million d'euros réalisés avec le groupe. La légère baisse de 2 % du chiffre d'affaires hors groupe par rapport à l'exercice 2007, qui était de 2,33 millions d'euros, est uniquement due à la chute de la livre sterling. Hors effet de change, la croissance du chiffre d'affaires (hors groupe) a été de 14 %.

Le secteur industriel a représenté 84 % de l'activité, les télécommunications 11 % et la défense 5 %. La technologie plastique a représenté 21 % du chiffre d'affaires, les 79 % restant concernant le moulage de métal. 75 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 23 % en Amérique du Nord et 2 % dans le reste du monde.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %,
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC,
- Egima, détenue directement à 100 %,
- Egide UK Ltd, détenue directement à 100 %.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 29,85 millions d'euros et dégage une perte opérationnelle de 1,71 millions d'euros (contre 5,41 millions d'euros en 2007).

Les amortissements, dépréciations et provisions ont été enregistrés pour un montant total net de 1,16 million d'euros, contre 1,17 million d'euros en 2007. Il est précisé qu'aucune dépréciation complémentaire des actifs n'a été enregistrée en 2008.

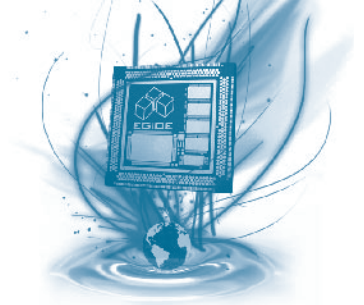
Le résultat financier dégage une perte de 0,55 million d'euros (contre une perte de 0,73 million d'euros en 2007), provenant principalement des intérêts et charges assimilées liées à la mise en place de l'affacturage sur les entités française, américaine et anglaise du groupe, des intérêts liés à l'emprunt d'Egide USA et aux pertes de change.

La perte nette s'élève à 2,26 millions d'euros (contre 6,14 millions d'euros en 2007), soit une amélioration de 63,1 %.

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

Les autres actifs non courants figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2008 sont constitués uniquement de Sicav de trésorerie nanties en garantie d'un emprunt bancaire de la filiale marocaine. La trésorerie courante s'élève à 1,20 million d'euros, contre 1,42 million à fin 2007. L'endettement à plus d'un an de 0,68 million d'euros est constitué par deux emprunts bancaires dans les comptes d'Egima. Les dettes financières à moins d'un an représentent principalement la part de ces emprunts qui sera remboursée au cours de l'exercice 2009 (0,37 million d'euros) ainsi que le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (3,66 millions d'euros). Les contrats d'affacturage ont été mis en place début 2006 en France et début 2007 aux Etats-Unis et en Angleterre.

Le besoin en fonds de roulement représente un peu moins de 68 jours de chiffre d'affaires, ratio stable par rapport à l'exercice précédent (71 jours).



La situation financière du groupe est restée stable avec un endettement net de 3,12 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3,13 millions d'euros à fin 2007. Les dettes financières à plus et moins d'un an représentent toujours 26 % du total du bilan, le ratio dettes financières / capitaux propres étant de 0,86. Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

20.5.2.2 Résultats sociaux

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2008 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 18,50 millions d'euros contre 15,40 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une croissance de 20 %. Le total des produits d'exploitation est de 19,25 millions d'euros contre 15,43 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19,40 millions d'euros, en hausse de 6,0 % pour une production supérieure de 21,1 % par rapport à l'exercice 2007. L'amélioration continue des rendements de production et la stabilité du mix produit ont permis de réduire légèrement le niveau des consommations de matières (passant de 36,9 % à 34,8 % de la production de l'exercice). Les frais de personnel ont par contre baissé, atteignant un total de 7,14 millions d'euros en 2008 contre 7,28 millions en 2007. Cette légère baisse de 1,8 % est liée à un effectif salarié moyen (CDI + CDD) qui passe de 200 à 183 personnes mais également à l'amélioration significative de la productivité. Le niveau des autres charges externes est resté stable à 3,9 millions d'euros.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée en 2006 et en 2007. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur au 31 décembre 2008, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée en 2008 et le niveau de dépréciation a été maintenu.

Malgré la maîtrise et l'amélioration constatée des coûts d'exploitation, le niveau d'activité en 2008 est resté légèrement en deçà du niveau d'équilibre et a dégagé une perte d'exploitation de 0,15 million d'euros (bénéfice de 0,11 million au premier semestre et perte de 0,26 million au second semestre) contre une perte de 2,87 millions d'euros au titre de l'exercice précédent (2,03 millions au premier semestre et 0,84 million au second semestre).

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice peut être évalué à environ 1 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Un complément de dépréciation des titres de participation détenus sur la filiale américaine Egide USA LLC a été enregistré en charges financières pour 0,33 million d'euros. Une dépréciation des créances rattachées aux filiales a été enregistrée pour 1,37 million d'euros concernant Egima, pour 0,65 million d'euros concernant Egide USA Inc. et pour 0,15 million d'euros concernant Egide UK, et ce afin de couvrir les pertes en capital subies et les situations nettes négatives de ces filiales.

Le résultat financier dégage une perte de 2,36 millions d'euros contre une perte de 3,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, principalement due à la dépréciation des titres et des créances des filiales.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 2,51 millions d'euros contre 6,09 millions d'euros pour l'exercice précédent, en amélioration de 59 %.

Un profit exceptionnel de 0,68 million d'euros a été enregistré ; il est constitué par la plus value de cession constatée suite à la vente du bâtiment de Trappes (ce bâtiment qui était en crédit bail, a été vendu puis reloué concomitamment).

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,22 million d'euros, montant environ trois fois supérieur à celui de l'année précédente et résultant des nouvelles modalités de calcul (le taux étant passé de 10 à 30 % des dépenses de R&D).

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1,61 million d'euros contre une perte de 5,93 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2008, le total du bilan de la société s'élevait à 11,41 millions d'euros contre 12,74 millions d'euros pour l'exercice précédent. Hors affacturage, l'entreprise n'est pas endettée et présente une trésorerie de 1,28 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 1,65 million au 1er janvier 2008.



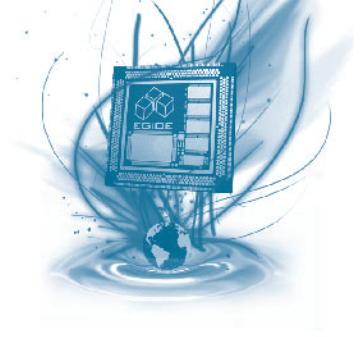
20.5.3 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	12 861 220	12 861 190	12 858 310	9 982 560	9 933 140
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 286 122	1 286 119	1 285 831	998 256	993 315
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	64 306	64 305	64 291	49 912	49 665
OPERATIONS ET RESULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	18 477 859	15 395 609	14 610 603	13 722 541	11 964 492
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	856 987	(1 833 453)	(2 738 482)	(1 923 153)	(3 580 809)
Impôts sur les bénéfices	(223 476)	(159 264)	(60 372)	(20 930)	(25 694)
Dépréciations et provisions	2 686 575	4 259 580	2 238 118	5 606 533	5 539 778
Résultat net	(1 606 112)	(5 933 769)	(4 916 228)	(7 508 756)	(9 094 913)
RESULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	0,84	(1,30)	(2,08)	(1,91)	(3,58)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(1,25)	(4,61)	(3,82)	(7,52)	(9,16)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	183	200	190	175	177
Masse salariale (€)	5 113 233	5 293 518	4 942 017	4 530 775	4 468 189
Sommes versées en avantages sociaux (€)	2 031 254	1 984 436	1 728 995	1 790 983	1 687 187

20.5.4 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2008 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	0
Actions Egima	14 800	0
Actions Egide UK Ltd	657 064	0
Sous total titres immobilisés		0
Valeurs mobilières de placement		
SICAV LCL monétaire	6	284 008
SICAL Etoile Jour Sécu	15	57 447
SICAV Etoile Eonia	3	307 112
SICAV Etoile CT Institution	12	108 212
Sous total VMP		756 779
Total valeur nette comptable		756 779



20.6 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2009.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance d'Egide, il n'y a pas à ce jour de procédure qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Au cours des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ne pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe Egide.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2008, le capital social est de 12 861 220 euros, divisé en 1 286 122 actions de 10 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2007 avait conféré au conseil d'administration les délégations de compétences afin d'augmenter le capital avec maintien et avec suppression du droit préférentiel de souscription. Ces délégations, dont la date d'expiration était le 19 août 2009, n'ont pas été utilisées.

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2009 a conféré au conseil d'administration les délégations de compétences suivantes :

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation des délégations
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	18/08/2011	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	18/08/2011	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 19 juin 2009.

21.1.3 Capital potentiel

21.1.3.1 Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

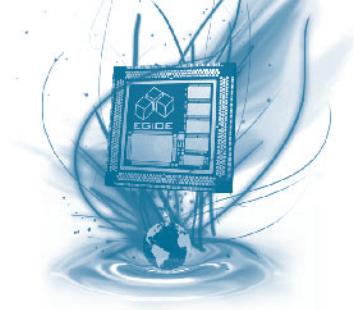
L'assemblée générale du 20 juin 2007 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 31 mai 2009 est donnée au § 17.3.

21.1.3.2 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

L'augmentation de capital du 17 août 2006 par émission de 285 738 actions nouvelles a été assortie de l'émission de 285 738 BSA. Chaque BSA donne la possibilité de souscrire à une action nouvelle à créer au prix unitaire de 30 euros, à raison de 4 BSA pour 1 action. L'exercice des BSA est ouvert du 21 août 2006 au 20 août 2009 inclus et pourra rapporter à la société un maximum de 2,14 millions d'euros sur cette période.

Il est précisé qu'au 30 juin 2009, un total de 1 200 BSA a été exercé, entraînant la création de 300 actions nouvelles (9 actions en 2006, 288 actions en 2007 et 3 actions en 2008). Ainsi, le solde de BSA non exercé est de 284 538, soit un capital potentiel de 71 134 actions nouvelles (5,53 % du capital).



21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation (1)	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation (1) (2)	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation (1)	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation (1) (3)	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction (4)		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation (1)	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation (1)	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation (5)	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation (6)	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation (7)	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation (8)	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation (9)	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation (10)	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation (11)	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation (12)	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation (13)	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation (14)	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation (15)	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation (16)	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation (17)	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation (18)	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220

(1) Apports en numéraire

(2) Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

(3) Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

(4) Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

(5) Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

(6) Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire

(7) Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

(8) Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

(9) Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

(10) Levée de stock options au cours de l'exercice 2001

(11) Levée de stock options au cours de l'exercice 2003

(12) Levée de stock options au cours de l'exercice 2004

(13) Levée de stock options au cours de l'exercice 2005

(14) Levée de stock options au 28 février 2006

(15) Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

(16) Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

(17) Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

(18) Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/08			Situation au 31/12/07			Situation au 31/12/06		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	2 512	0,20	0,34	2 512	0,20	0,34	3 012	0,23	0,41
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	16,88	26,39	217 152	16,88	26,48	217 152	16,89	26,49
SNVB Part.	0	0,00	0,0	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Public	1 066 458	82,92	73,27	1 066 455	82,92	73,18	1 065 667	82,88	73,10
Total	1 286 122	100,00	100,00	1 286 119	100,00	100,00	1 285 831	100,00	100,00

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- La conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- Dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : «La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible.»

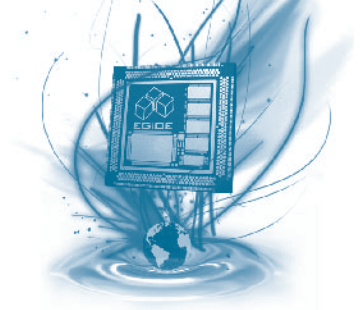
Article 14 des statuts : «Les administrateurs doivent être propriétaire de UNE action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.»

Article 15 des statuts : «Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.»

Article 16 des statuts : «Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination, révocation, fixation de la rémunération du président, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.»

Article 17 des statuts : «Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.»



21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : «A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur.»

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : «Les actions, quelque soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L.228-2 et L.228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.»

Article 11 des statuts (extrait) : «Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.»

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts (extrait) : «L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.»

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : «Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.»

Article 23 des statuts : «Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant 1/10ème au moins du capital. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas d'appel public à l'épargne, la société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article 130 du décret du 23 mars 1967.»

Article 24 des statuts : «L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.»

Article 25 des statuts : «Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.»

Article 27 des statuts : «Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle.»

Article 28 des statuts : «L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.»

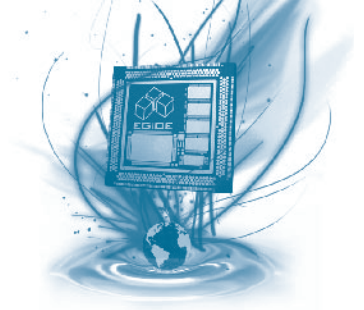
Article 29 des statuts : «L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.»

Article 30 des statuts : «S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.»

Article 31 des statuts : «Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminés par la loi.»

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.



21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts : «Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront.»

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : «Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite.»

L'assemblée générale du 20 juin 2007 n'ayant pas statué sur une résolution visant à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, aucun contrat de tenue de marché n'a été mis en place

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2008 de 1 286 122 et d'un cours de clôture en date du 30 décembre 2008 de 4,99 €, la capitalisation boursière était de 6,42 millions d'euros.

En date du 29 juin 2009, la capitalisation boursière de la société était de 7,14 millions d'euros (1 286 122 actions au cours de 5,55 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 15 derniers mois :

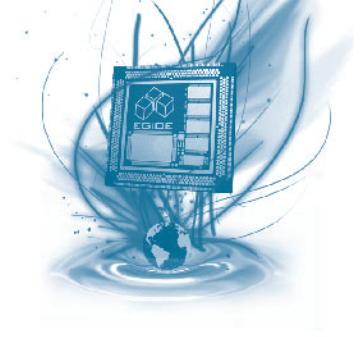
	Cours de l'action en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Avril 2008	13,01	16,44	15,01	422
Mai 2008	13,06	14,89	13,99	674
Juin 2008	8,57	13,50	10,78	805
Juillet 2008	7,77	9,39	8,71	694
Août 2008	7,01	8,55	8,23	861
Septembre 2008	7,11	8,49	8,10	804
Octobre 2008	4,00	8,35	6,66	2 013
Novembre 2008	4,00	6,25	5,09	1 784
Décembre 2008	4,03	5,50	4,86	953
Janvier 2009	4,85	6,85	6,18	770
Février 2009	5,05	6,45	6,13	395
Mars 2009	4,10	5,90	5,12	382
Avril 2009	4,31	8,70	6,49	2 685
Mai 2009	5,00	6,17	5,41	1 262
Juin 2009	4,64	5,55	5,20	696

21.4 Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions du BSA sur les 15 derniers mois :

	Cours du BSA en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de BSA
Avril 2008	1,00	1,40	1,19	466
Mai 2008	1,25	2,00	1,50	60
Juin 2008	0,21	1,11	0,63	551
Juillet 2008	0,13	1,49	0,36	402
Août 2008	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation
Septembre 2008	0,90	0,90	0,90	40
Octobre 2008	0,03	0,03	0,03	436
Novembre 2008	0,07	0,10	0,08	494
Décembre 2008	0,10	0,12	0,11	421
Janvier 2009	0,01	0,01	0,01	673
Février 2009	0,01	0,01	0,01	629
Mars 2009	0,001	0,001	0,001	1 012
Avril 2009	0,05	0,066	0,054	1 222
Mai 2009	0,07	0,09	0,086	1 617
Juin 2009	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation	Pas de cotation

Il est rappelé qu'en date du présent document, 284 538 BSA sont cotés sous la référence ISIN FR0010361568 (GIDBS). Leur date d'échéance est le 20 août 2009 ; passé cette date, ils seront caducs.



22 CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre normal des affaires, Egide USA a signé en 2006 un « Long Term Agreement » (ou contrat de longue durée) avec Textron Systems, un client américain du secteur de la défense. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, est d'une valeur totale de 1 million de dollars. Il définit un cadre de coopération sur plusieurs années entre Egide et Textron, illustrant la volonté de ce client de compter sur un approvisionnement sûr de ses produits, tant en terme de qualité que de respect des délais.

Au cours de l'exercice 2008, les contrats suivants ont été signés :

- Egide SA : contrat de location du bâtiment de Trappes (voir § 8.1.1)
- Egide USA : contrat de location du bâtiment de Cambridge (voir § 8.1.1)
- Egide USA : ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock (voir § 10.3)

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social :

- Statuts
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence

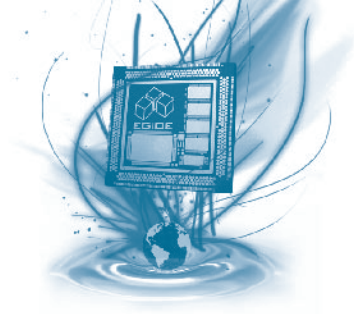
24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

10/01/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007
14/01/2008	Egide participe au futur de la microélectronique (Programme Ceramjet)
21/01/2008	Signature d'un contrat avec la Délégation Générale pour l'Armement
04/02/2008	Egide obtient la certification ISO14001:2004
18/02/2008	Egide retenu comme partenaire par le pôle de compétitivité à vocation mondiale Mov'eo
06/05/2008	Résultats annuels 2007
06/05/2008	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008
06/05/2008	Mise à disposition du rapport financier 2007
16/06/2008	Egide optimise la miniaturisation des applications défense sur le salon Eurosatory 2008
27/06/2008	Communication du président à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008
01/07/2008	Compte rendu de l'assemblée générale du 27 juin 2008
09/07/2008	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2008
22/07/2008	Egide / Sagem Défense & Sécurité : contrat sur la mission SVOM ECLAIRS
23/09/2008	Egide participe à l'essor du 40 Gb/s sur le salon ECOC 2008
27/10/2008	Résultats au 30 juin 2008 et chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008
12/11/2008	Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Antoine Dréan
13/01/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2008
16/01/2009	Chiffre d'affaires de l'exercice 2008
30/03/2009	Succès de la collaboration entre Egide et Lacroix Defence & Security
24/04/2009	Résultats annuels 2008
24/04/2009	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009
09/06/2009	Mise à disposition du rapport financier 2008
15/06/2009	Mise à disposition du rapport 2008 sur le contrôle interne
23/06/2009	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 19 juin 2009
17/07/2009	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009



24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr)

28/09/2001	Document de référence - Exercice 2000
30/07/2002	Document de référence - Exercice 2001
05/06/2003	Document de référence - Exercice 2002
08/07/2004	Document de référence - Exercice 2003
14/06/2005	Document de référence - Exercice 2004
23/06/2006	Document de référence - Exercice 2005
06/06/2007	Document de référence - Exercice 2006
07/07/2008	Document de référence - Exercice 2007
29/07/2009	Document de référence - Exercice 2008

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr) :

08/02/2008	Chiffre d'affaires 2007
14/05/2008	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008
16/05/2008	Projets de comptes sociaux et consolidés 2007
19/05/2008	Avis de réunion valant avis de convocation d'une assemblée générale ordinaire
18/07/2008	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2008
05/09/2008	Affectation du résultat de l'exercice 2007
22/09/2008	Avis de réunion valant avis de convocation d'une assemblée générale ordinaire

Il est précisé que depuis le 1er septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées.

13/05/2009	Avis de réunion d'une assemblée générale mixte
03/06/2009	Avis de convocation d'une assemblée générale mixte

24.2.4 Opérations financières

Le document suivant est disponible en téléchargement sur le site internet de la société.

21/07/2006	Note d'opération - Emission de 285 738 ABSA - Visa AMF n°06-271 du 21 juillet 2006
------------	--

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

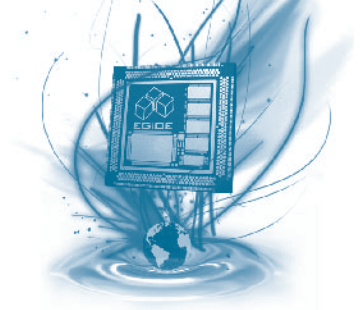
Les dates prévisionnelles de communication des chiffres et comptes de la société sont les suivantes :

Date	Informations	Communication
24 avril 2009	Projets de comptes sociaux et consolidés 2008	Réunion SFAF
24 avril 2009	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009	Communiqué de presse
19 juin 2009		Assemblée générale
17 juillet 2009	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2009	Communiqué de presse
29 juillet 2009	Document de référence exercice 2008	Dépôt AMF
Non défini	Résultats consolidés semestriels 2009	Réunion SFAF
15 octobre 2009	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2009	Communiqué de presse
15 janvier 2010	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2009	Communiqué de presse

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.21 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations.



26 RÉSOLUTIONS PROPOSÉES ET VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008,
- Lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Approbation des comptes sociaux,
- Approbation des conventions de l'article L.225-38 du code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,
- Attribution de jetons de présence,
- Pouvoirs pour formalités.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes,
- Décision de non dissolution de la société en application des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés,
- Pouvoirs pour formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 1 606 111,72 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 810 191 voix pour et 1 350 voix contre.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 767 920 voix pour et 43 597 voix contre, étant précisé que le président s'abstient de voter.

TROISIÈME RÉOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 1 606 111,72 euros de la manière suivante :

- Imputation sur le poste " Prime d'émission " pour 60,00 euros, dont le montant total deviendra nul ;
- Affectation sur le poste " Report à nouveau " pour le solde, soit 1 606 051,72 euros, dont le montant total s'élèvera désormais à - 7 680 595,59 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 2 263 019,07 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 810 191 voix pour et 1 350 voix contre.

CINQUIÈME RESOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 769 294 voix pour et 42 247 voix contre.

SIXIÈME RÉOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

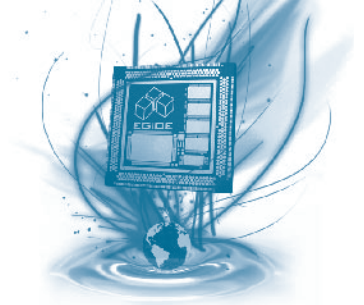
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 769 294 voix pour et 42 247 voix contre.

SEPTIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'un commissaire aux comptes titulaire démissionnaire

L'assemblée générale, constatant la démission du cabinet Jacques Wenig et Associés, co-commissaire aux comptes titulaire de la société, décide de nommer le cabinet SYC SA (Moore Stephens SYC), domicilié 15 rue du Midi, 92200 Neuilly, en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat du cabinet Jacques Wenig et Associés, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



HUITIEME RESOLUTION - Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un commissaire aux comptes suppléant démissionnaire

L'assemblée générale, constatant la démission de Monsieur Jean Marc Le Mer, co-commissaire aux comptes suppléant de la société, décide de nommer la société SYC Audit, domicilié 15 rue du Midi, 92200 Neuilly, en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jean Marc Le Mer, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 18 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 809 147 voix pour et 2 394 voix contre.

DIXIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TEXTE DES RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

ONZIEME RESOLUTION - Décision de non dissolution de la société en application des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, décide de ne pas dissoudre la société, nonobstant des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-130 et L.228-92 du code de commerce :

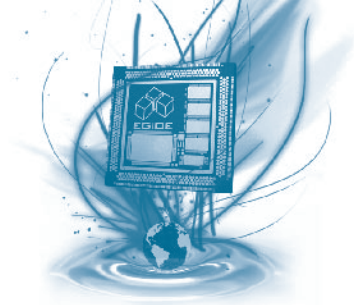
- Délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant. Sur ce montant autorisé s'imputera le montant nominal des actions émises ou devant être émises en vertu de la 13ème résolution de la présente assemblée,

- Décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies. Sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la 13ème résolution de la présente assemblée,
- Décide que le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfices ou autres, visé ci-dessus, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment des plafonds globaux d'augmentations de capital fixés dans la présente résolution et dans la 13ème résolution de la présente assemblée, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées,
- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
- Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - Limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- Décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,
- Constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit,
- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 745 496 voix pour et 66 045 voix contre.



TREIZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 L. 225-129-2, L.225-135 et L.228-92 du code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital par voie d'offre au public en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital,
- Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 12ème résolution de la présente assemblée,
- Décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autres manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière,
- Décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 12ème résolution de la présente assemblée,
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu qu'en contrepartie, les actionnaires bénéficieront d'une priorité pour souscrire tout ou partie des titres émis pendant un délai et selon les conditions qui seront arrêtées par le conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur au moment de sa décision. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables,
- Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - Limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- Constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit,
- Décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera égale (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation, si elle est différente,
- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 703 249 voix pour et 108 292 voix contre.

QUATORZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché;

2. décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 12ème résolution de la présente assemblée.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 770 699 voix pour et 40 842 voix contre.

Préalablement au vote de la résolution suivante relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés, impliquant la mise en place d'un plan d'épargne entreprise, le président rappelle que dans le contexte économique actuel, la mise en place de ce plan n'apparaissait pas opportune au conseil d'administration, qui invite en conséquence les actionnaires à reporter la décision à une prochaine assemblée générale en votant contre la 15ème résolution.

QUINZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés

L'assemblée générale, en conséquence des délégations de compétence visées aux 12ème et 13ème résolutions, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L. 3332-18 à 24 du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société.

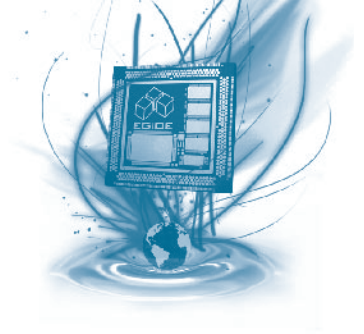
Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à 1 % du capital actuel de la société, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par la 12ème résolution de la présente assemblée. Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration, sans pouvoir excéder la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.

Cette autorisation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir, et notamment de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée par 679 040 voix contre et 132 501 voix pour.



SEIZIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





www.egide.fr

SIÈGE SOCIAL

Parc d'Activités de Pissaloup
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51